

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. MICHEL GERMAIN, commissaire
 Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 7 mars à 19 h
Salle Desjardins
Complexe les 2 glaces – Honco,
275, avenue Taniata
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 7 MARS 2016

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

M.LOUIS BERGERON..... 13

PRÉSENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE..... 21

SUSPENSION

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. PIERRE ASSELIN..... 25

Mme FRANCE LAMONDE 28

M. JACQUES TÉTREAU 32

M. MARC BRULLEMANS..... 35

M. SIMON LAROSE..... 37

M. DENIS DESMEULES..... 41

M. JEAN GOSSELIN 44

M. LOUIS-PATRICE BESSETTE..... 49

M. CHRISTIAN SIMARD..... 52

Mme CAROLE DUPUIS..... 55

M. GASTON CADRIN 58

M. JACQUES ROUSSEAU..... 61

M. LUC FALARDEAU 64

M. NORMAND PINARD..... 65

Mme ODETTE LUSSIER..... 67

J. JEAN LA POINTE..... 70

M. MARC LESSARD..... 73

Mme MONIQUE FONTAINE..... 75

M. PIERRE ROSS..... 76

Mme AUDREY CLOUTIER..... 79

M. ANDRÉ GAMACHE 82

M. ALAIN BRUNELLE..... 86

M. ANDRÉ BÉLISLE 90

M. DENIS GAUTHIER 93

M. RÉAL BERGERON 95

M. PATRICK BONIN	100
M. GILLES COURCY	104
M. LOUIS CASAVANT	110
Mme GINETTE PAQUIN.....	106
MOT DE LA FIN	114

SÉANCE AJOURNÉE AU 8 MARS À 13 H

**SÉANCE DU 7 MARS 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada - Section québécoise*.

10 Un bonsoir particulier à toutes les personnes qui assistent à l'audience sur le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE – donc, dorénavant je vais utiliser le terme BAPE – ou dans l'une des trois satellites, à Laval, Trois-Rivières et La Pocatière et par visioconférence.

15 Alors, mon nom est Joseph Zayed et j'ai le privilège de présider cette commission. Je suis secondé par mes collègues commissaires, monsieur Michel Germain à ma gauche, et madame Gisèle Grandbois à ma droite.

20 Tout d'abord, quelques mots sur le processus d'évaluation et d'approbation du *Projet Oléoduc Énergie Est*. Le Projet de TransCanada consiste à construire un oléoduc pour transporter environ un point un million de barils de pétrole par jour en provenance de l'Alberta et de la Saskatchewan jusqu'à un terminal maritime au Nouveau-Brunswick.

25 Comme l'oléoduc traverserait le territoire de plus d'une province, sa construction doit être autorisée par l'Office national de l'énergie, communément appelé l'ONÉ. L'Office fera également l'évaluation environnementale du projet tel que prévu par la *Loi canadienne d'évaluation environnementale*.

30 Pendant la période prévue pour son examen du projet, l'Office tiendra des audiences publiques, lui aussi. Le gouvernement du Québec compte y participer en tant qu'intervenant pour présenter sa position. Le gouvernement a d'ailleurs exprimé son intention d'utiliser le rapport du BAPE dans la préparation de sa preuve et de sa plaidoirie devant l'Office.

35 L'Office fera rapport au gouvernement fédéral qui recommandera ou non d'autoriser le projet et qui décrira les conditions qui devraient être exigées dans l'hypothèse où il serait autorisé. Si le gouvernement fédéral approuve le projet, il reviendra à l'Office d'émettre le certificat d'utilité publique, incluant les conditions que le gouvernement fédéral aura approuvées.

40 Notons également que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'est tout récemment adressé aux tribunaux afin que TransCanada respecte la procédure québécoise d'évaluation environnementale, en déposant notamment un avis de projet et une étude d'impact.

45 Quelques mots maintenant sur le mandat de la commission d'enquête et d'audience publique.

50 Dans une lettre adressée au président du BAPE le 8 juin 2015, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – je pense que désormais je vais dire ministre de l'Environnement pour que ça aille plus rapidement – a confiné au BAPE le mandat d'enquête et d'audience publique.

55 La commission examinera et analysera les répercussions environnementales du projet sur le territoire du Québec, en prenant en compte les seize (16) principes énoncés à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*, lesquels doivent orienter les actions du gouvernement du Québec.

60 Le ministre précisait en ces termes, ce sont ses termes, que le BAPE devra mener une enquête et une audience publique sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, incluant :

Une évaluation des émissions de gaz à effet de serre;

Consulter les communautés locales afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet;

65 S'assurer que l'entreprise respecte les hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement;

70 Garantisse un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et puisse assumer son entière responsabilité en cas de déversement terrestre ou maritime, incluant un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident.

75 Plus spécifiquement, et toujours selon la lettre-mandat du ministre, le BAPE devrait permettre d'évaluer si d'autres conditions devraient être prévues, notamment en ce qui concerne la traversée de tous les cours d'eau concernés, les impacts des travaux sur les milieux sensibles, le bilan québécois des émissions de gaz à effet de serre, les risques d'accident technologiques majeur, le plan de mesures d'urgence à mettre en place et sa coordination éventuelle avec ceux des municipalités.

80 Ces enjeux correspondent à quatre des sept conditions établies par le gouvernement du Québec en novembre 2014, en lien avec le projet.

Par ailleurs, le ministre a précisé que le mandat confié au BAPE excluait formellement les aspects correspondant à trois autres conditions, soit :

85 L'approvisionnement en gaz naturel pour le Québec, dont le mandat a été confié à la Régie de l'énergie;

90 Les retombées économiques et fiscales pour tout le Québec, notamment en matière d'emploi dans les régions où les infrastructures d'Énergie Est seraient installées, mandat confié au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Finances;

Et finalement, la consultation des Premières Nations.

95 Le gouvernement du Québec s'assurera que ces obligations de consultation soient respectées.

100 Bien que le ministère ait exclu ces aspects du mandat du BAPE, la commission d'enquête tient à signaler que l'audience publique est ouverte à tout le monde et que toutes les préoccupations seront entendues et intégrées dans son rapport, au même titre que les préoccupations au sujet des aspects spécifiquement inclus dans le mandat de la commission.

Par contre, la commission ne peut s'engager à faire l'analyse de toutes les préoccupations soulevées au cours de l'audience publique.

105 Le ministre a précisé que le mandat du BAPE débiterait dès que la partie québécoise du *Projet Oléoduc Énergie Est* serait confirmé ou dès que l'Office national de l'énergie aurait redémarré son processus d'évaluation du projet. Or, les dernières modifications au tracé sur le territoire québécois ont été déposées à l'Office le 17 décembre 2015. Donc, le 17 décembre dernier. Le mandat du BAPE a donc débuté le même jour. Le ministre a spécifié que le rapport de la commission d'enquête devra lui être transmis au plus tard soixante (60) jours avant le début des plaidoiries à l'Office national de l'énergie.

115 La commission, la présente commission, a l'intention de déposer son rapport au ministre en novembre 2016. Et le ministre devra le rendre public au plus tard soixante (60) jours après l'avoir reçu.

Maintenant, quels sont les rôles du BAPE et de la commission d'enquête. Le BAPE est un organisme public et neutre qui relève directement du ministère et non du ministre.

120 Le BAPE est un organisme consultatif et non décisionnel. Il analyse, examine les répercussions d'un projet dans le but d'exposer les constats et de formuler des avis. Le mandat de la commission est donc d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

125 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes et des groupes intéressés.

130 C'est le président du BAPE qui désigne les commissaires qui siègent sur les commissions d'enquête et qui s'assurent qu'ils soient pleinement indépendants, neutres et impartiaux. Donc, on correspond à toutes ces qualités, en fait.

135 Avant d'être formellement désigné pour siéger sur une commission d'enquête, chaque commissaire doit signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêts. Il s'agit d'une déclaration assermentée. Mes collègues commissaires et moi-même nous sommes également engagés à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE, et nous avons signé la déclaration d'engagement éthique et déontologique.

140 Enfin, nous avons été dument assermentés devant un juge de la Cour supérieure et nous disposons de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires-enquêteurs nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

145 Les commissaires doivent éviter toutes situations qui feraient en sorte que leur indépendance ou leur impartialité puisse être mise en doute. C'est pour cette raison que les commissaires doivent éviter tous les échanges directs avec les participants, les personnes-ressources, les experts ou les représentants du promoteur.

150 Une audience publique du BAPE est divisée en deux parties dont les objectifs sont très différents.

155 L'objectif de la première partie de l'audience qui débute ce soir est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, des personnes-ressources ou des experts. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

La première partie de l'audience, et j'insiste, ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants. C'est lors de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 25 avril que nous

160 procéderons à l'audition des opinions des participants. J'y reviendrai d'ailleurs un peu plus loin dans ma présentation.

165 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

170 Afin de permettre à tous les participants de se sentir à l'aise de poser leurs questions, et afin que les personnes-ressources, les experts et les représentants du promoteur soient également à l'aise dans leurs réponses, je demande à tous les participants à l'audience de s'abstenir de manifester leur approbation ou leur désapprobation à la suite d'une question ou, encore, d'une réponse. Ce sera mon rôle de limiter ce genre d'écart et de m'assurer que les audiences se déroulent de façon courtoise dans le respect de tous les participants.

175 C'est justement pour faciliter les échanges courtois et respectueux que la procédure d'audience publique prévoit que les questions et les réponses sont toujours adressées au président de la commission. Et c'est moi, comme président, qui dirigerai alors les questions aux personnes concernées.

180 Bien sûr, pour les questions posées par mes collègues commissaires, les réponses peuvent leur être directement adressées.

185 Je vais demander à tous les participants qui poseront des questions à être très succincts. Et j'insiste là-dessus, la salle est quand même passablement pleine, nous avons trois salles satellites, il faudra donc être succincts et si nécessaire, et seulement si nécessaire, de se limiter à un très bref préambule en introduction à leur question.

190 Je vous demanderai, et j'insiste, de ne pas essayer de profiter du préambule de votre question pour exprimer votre opinion, puisque de toute façon, il y a toute une partie de l'audience publique qui va être consacrée aux opinions. Et dans ce cas, je me verrai forcé de vous demander de passer directement à votre question.

Bien entendu, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources, des experts et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information additionnelle dans la foulée des questions des participants.

195 Maintenant, nous avons convenu que ce soir, compte tenu du monde, de l'assistance, nous allons vraiment essayer, dans la mesure du possible, de vous laisser le plus de place pour poser, vous, les questions. La commission a évidemment, depuis quelques semaines, élaboré un document d'une centaine de pages de questions, elle a l'intention de poser ses questions –

200 sûrement quelques questions seront répondues au cours des présentations –, mais ce soir en particulier, la commission a décidé de vous céder presque toute la place.

205 Donc, le déroulement, quelques mots sur le déroulement de la première partie des audiences publiques. Voici donc comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience.

210 Tout d'abord, je vous rappelle qu'en raison de la somme considérable d'informations sur le projet, la première partie de l'audience a été organisée sur une base thématique. Pour plusieurs thèmes, la commission a jugé utile de demander au promoteur, à des personnes-ressources et à des experts de faire des présentations. De plus, des experts aux profils de compétence et d'expérience variés ont été invités pour répondre aux questions des participants et de la commission, sans nécessairement avoir des présentations formelles.

215 La commission est tout à fait consciente que certains d'entre eux ont collaboré à des études du promoteur. En conséquence, la commission leur a demandé de se présenter eux-mêmes en audience et de mentionner, s'il y a lieu, leur lien avec le projet ou avec le promoteur.

Bien sûr, la commission se réserve tout le droit de retenir ou non les éléments présentés par les experts.

220 Nous débuterons aujourd'hui avec la présentation générale du projet. Les thèmes que nous aborderons au cours des prochaines séances sont les suivants. C'est un listing malheureusement long, mais quand même, ça va vous donner une idée de l'éventail des enjeux :

225 Les modes de transport des hydrocarbures;
La sécurité des personnes et des biens;
Les risques de déversement;
La capacité des infrastructures;
La justification du projet;
Les marchés visés;
230 Les caractéristiques techniques du pipeline;
L'intégrité des pipelines;
Les normes et les meilleurs pratiques;
Les scénarios potentiels de déversement;
Les impacts potentiels sur la qualité de l'eau et sur l'approvisionnement en eau potable;
235 Les impacts potentiels sur la planification et l'aménagement du territoire;
Les impacts potentiels sur les activités agricoles, sur le tourisme et la valeur des propriétés;
Les impacts sur les milieux sensibles, sur la flore et sur la faune;
Les plans de mesure d'urgence;

240 Les garanties financières et les fonds d'indemnisation;
Les gaz à effet de serre;
L'acceptabilité sociale et les impacts sociaux; et enfin
245 La gouvernance et la répartition des retombées économiques.

Vous pouvez obtenir une copie de la dernière version du calendrier de la première partie de
245 l'audience à l'arrière de la salle ou encore dans notre site Web.

Je profite de cette occasion pour vous informer que la 13e séance prévue jeudi la semaine
prochaine en après-midi était indiquée dans le calendrier comme étant optionnelle. Elle aura
250 finalement lieu et constituera la deuxième séance sur le thème des gaz à effet de serre. Ainsi, ce
thème sera discuté le mercredi 16 mars en soirée et le jeudi 17 mars en après-midi.

Voyons maintenant la disposition de la salle principale. Au centre, face à vous, se trouve la
commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources et
celle de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À ma droite, la table des représentants du
255 promoteur et devant nous la table où vous viendrez poser vos questions.

Tout à fait à l'arrière de la salle, en arrière des personnes qui sont debout, il y a la table
d'accueil de l'équipe de la commission.

260 Voici donc un bref aperçu du déroulement de cette première soirée d'audience publique. Je
procéderai tout d'abord à la présentation de l'équipe qui assistera la commission, du promoteur et
de son équipe et des personnes-ressources. J'inviterai ensuite le promoteur à présenter les
grandes lignes de son projet.

265 Au terme de cette présentation, je demanderai à l'Office national de l'énergie de faire une
présentation sur le processus d'évaluation environnementale et d'audience de l'Office, de l'Office
national de l'énergie.

270 Il y aura ensuite une pause d'une quinzaine de minutes. Le registre d'inscription des
participants sera ouvert à la table d'accueil à l'arrière de la salle, et les personnes qui assistent à
l'audience dans cette salle seront invitées à s'y inscrire si elles désirent poser des questions.

Un registre d'inscription sera également ouvert dans chacune des salles satellites à Laval,
Trois-Rivières et La Pocatière, et la période de questions s'amorcera au retour de la pause.

275

280 Considérant le grand nombre de participants, nous procéderons d'abord par une première
ronde d'inscription au registre et nous fonctionnerons selon les principes d'alternance et de
proportionnalité en fonction du nombre total d'inscriptions dans la salle principale et dans chacune
des salles satellites.

285 Chaque personne inscrite pourra poser une seule question. Si le temps le permet, nous
procéderons par la suite à une deuxième ronde d'inscriptions. À contrario, s'il devait y avoir un
trop grand nombre d'inscriptions à la première ronde, les personnes qui n'auront pas eu le temps
de poser leurs questions oralement pourraient, si elles le souhaitent, remettre leurs questions par
écrit à la coordonnatrice de la commission avant de quitter la salle. La commission examinera
toutes les questions et décidera des suites les plus appropriées à donner.

290 Il est possible que le promoteur ou les personnes-ressources ne soient pas en mesure de
répondre immédiatement à certaines questions des participants ou de la commission. Dans ce
cas, nous leur demandons de nous revenir le plus rapidement possible avec les réponses,
idéalement, dans un délai de 24 heures à 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt
rendus publics en audience si la commission siège toujours, sinon dans le site Web du BAPE.

295 Toute l'information sur la commission d'enquête est disponible sur le site Web du BAPE.
Vous y trouverez notamment le guide de participation préparé spécifiquement pour l'audience
publique sur ce projet.

300 De plus, l'ensemble du dossier peut-être consulté dans les centres régionaux de
consultation ainsi qu'au bureau du BAPE à Québec et à la bibliothèque des Sciences juridiques
de l'UQAM à Montréal.

305 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré. Les transcriptions seront disponibles
dans le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience
publique. Aussi, la webdiffusion vidéo en direct des séances publiques sera également disponible
en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport. De plus, il y aura traduction
simultanée du français à l'anglais pour toutes les séances et, le cas échéant, de l'anglais au
français.

310 Des écouteurs sont d'ailleurs disponibles à l'arrière de chacune des salles. Celles et ceux
qui suivent nos travaux par le site Web du BAPE pourraient ou pourront suivre les séances en
français ou en anglais.

315 Il est possible pour les participants à l'audience de déposer des documents devant la
commission. Toutefois, il est essentiel de s'assurer que vous détenez tous les droits d'auteur sur
les documents que vous désirez déposer et que vous avez obtenu l'autorisation de ceux détenant

320 les droits d'auteurs. Si vous ne disposez pas du droit d'auteur, vous pouvez tout simplement nous
communiquer la référence à un document et la commission examinera son contenu, comme elle
le fait pour tous les documents déposés.

325 Si une information ou un document demandé par un participant ou par la commission est
considéré comme étant confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit en faire part à
la commission au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette
information doit lui être remise avec la mention « confidentielle ». Nous permettrons alors aux
personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document
était rendu public.

330 La commission rendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre l'information publique
en tout ou en partie ou de ne pas la rendre publique, et cette décision sera rendue publique. C'est
le genre de... trois fois le même mot dans une phrase, mais j'ai essayé de le changer, mais c'était
impossible.

335 Enfin, le BAPE s'est donné une déclaration de service aux citoyens. Nous apprécierions
beaucoup, avant de quitter ce soir, que vous preniez quelques instants pour remplir le
questionnaire et le remettre aux personnes à l'arrière de la salle. Ceci nous aide à évaluer la
qualité de nos services.

340 Quelques mots sur la deuxième partie des audiences publiques. Les participants
disposeront de trois façons pour exprimer leur opinion et leurs préoccupations. Ils pourront
déposer un mémoire, ce qui est très classique, exprimer verbalement leur opinion, ce qui est
également très classique en séance publique, ou encore, ce qui est assez nouveau, soumettre
des commentaires en ligne.

345 La commission entendra en séance publique toute personne ou tout organisme qui
souhaite donner son opinion sur le projet à l'étude, en venant présenter un mémoire ou en faisant
une présentation verbale.

350 Les mémoires et les présentations verbales permettront à la commission de mieux
comprendre les points de vue avancés par les participants et de connaître les arguments qui les
amènent à se prononcer sur le projet.

355 Je vous demanderais d'ailleurs de signifier votre intention de déposer un mémoire ou de
faire une présentation verbale en transmettant le formulaire « avis d'intention » au plus tard le 31
mars à midi. Ce formulaire est disponible en ligne dans le site Web du BAPE ou auprès du
personnel de la commission dans chacune des salles.

360

Afin de nous permettre de faire une lecture attentive et appropriée des mémoires, vous devrez nous les faire parvenir au plus tard le 20 avril à midi, soit à peine cinq jours avant le début de la deuxième partie de l'audience.

365

Par ailleurs, si vous souhaitez faire part brièvement de votre opinion à la commission, vous pouvez soumettre un commentaire en ligne, toujours dans le site Web du BAPE, jusqu'au 20 avril à midi. Les commentaires seront rendus publics à la fin de la deuxième partie de l'audience.

J'attire votre attention sur le fait que les commentaires transmis par courriel ne seront pas considérés par la commission.

370

La deuxième partie de l'audience publique débutera le 25 avril à 19 h et la commission se déplacera dans cinq villes : Montréal, Laval, Trois-Rivières, Québec et La Pocatière. Nous vous ferons connaître bien sûr les dates exactes lorsque le nombre, la répartition des mémoires et des présentations verbales seront connus.

375

Maintenant, permettez-moi de présenter l'équipe de la commission, du promoteur et des personnes-ressources. Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission : les analystes sont mesdames Julie Crochetière, Karine Jean et Annie-Christine Lavoie, messieurs Jean-François Bergeron et Frédéric Julien; les coordonnatrices sont mesdames Renée Poliquin et madame Linda Carrier et le conseiller en communication est monsieur Luc Nolet.

380

Mesdames Yolande Teasdale et Denis Proulx assureront le travail de sténotypie. Et comme je vous l'ai déjà mentionné, la commission diffuse ses travaux par visioconférence dans trois salles satellites. Cette webdiffusion est disponible grâce à monsieur Pierre Dufour du BAPE et à l'équipe du Centre des services partagés du Québec, responsable de la logistique et du son sous la supervision de monsieur Richard Grenier.

385

Maintenant, j'inviterai le porte-parole du promoteur, monsieur Louis Bergeron de TransCanada, à se présenter et à présenter les membres de son équipe.

390

M. LOUIS BERGERON :

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Alors, je me présente, Louis Bergeron, ingénieur, 35 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et pipelinère, vice-président Québec, Nouveau-Brunswick Oléoduc Énergie Est.

395

À ma gauche, je suis accompagné de monsieur Stéphane Grenon, directeur de la firme Triox Urgences environnement, avec dix-neuf (19) années d'expérience dans la planification et les interventions d'urgence; à ma droite, monsieur Bruno St-Laurent, directeur Réglementation

Énergie Est, possédant 35 ans d'expérience dans le domaine des pipelines; jusqu'à 2002, il occupait le poste de directeur au sein de Gazoduc TQM.

400

Monsieur Claude Veilleux, ingénieur agricole et agronome et président du Groupe Conseil UDA, vingt-six (26) années d'expérience en environnement dans le cadre de projets de pipelines au Québec.

405

Monsieur John Van Der Put, vice-président Sécurité et intervention d'urgence Oléoduc Énergie Est, 32 ans d'expérience au sein de l'industrie de l'énergie en Amérique du Nord.

410

À l'arrière, j'aimerais vous présenter madame Caroline Lepage, biologiste au Groupe Conseil UDA; madame Catherine Charland, chargée de projet disciplinaire au Groupe Conseil UDA; madame Emmanuelle Bond, conseillère Affaires réglementaires; madame Pascale Parisien, conseillère Affaires réglementaires, et maître Carolina Rinfret, conseillère juridique principale Énergie Est.

415

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bergeron. Permettez-moi maintenant de vous présenter les ministères et organismes invités à participer à cette première séance et j'invite chacun des porte-paroles à se présenter. Tout d'abord, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

420

M. YVES ROCHON :

Bonsoir, Monsieur le président. Yves Rochon, directeur général par intérim de l'Évaluation environnementale et stratégique.

425

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes accompagné ou vous êtes tout seul?

430

M. YVES ROCHON :

Ce soir, je suis tout seul. Vous allez avoir une série de porte-paroles assister aux audiences tout le long des audiences.

435

LE PRÉSIDENT :

Merci. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M. ROGER MÉNARD :

440 Bonjour. Mon nom est Roger Ménard, directeur général des hydrocarbures et des biocombustibles au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ici à Québec.

LE PRÉSIDENT :

445 Merci. Et, enfin, l'Office national de l'énergie.

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

450 Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur le commissaire. Je m'appelle Marc-André Plouffe, je suis le directeur du bureau régional de Montréal pour l'Office national de l'énergie. Je suis accompagné de mon collègue Jean-Denis Charlebois qui, lui, est directeur dans le groupe qui gère les demandes faites à l'Office national de l'énergie.

LE PRÉSIDENT :

455 Alors, merci, Monsieur Plouffe. En fait, en tout, dix-sept (17) ministères et organismes participeront à la première partie de l'audience publique, et il me fera plaisir de vous introduire, au début de chaque séance, ceux qui seront présents.

460 De plus, une quinzaine d'experts ont été invités par la commission et ceux-ci se présenteront eux-mêmes en temps opportun, comme je l'ai indiqué précédemment.

465 Nous avons demandé également à d'autres organismes de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions. Il s'agit de la communauté métropolitaine de Québec, des MRC d'Autray, de L'Islet, Maskinongé, de Témiscouata et de la Ville de Trois-Rivières.

470 Si la collaboration d'autres ministères et organismes s'avérait nécessaire, bien sûr, la commission d'enquête, en vertu de ses pouvoirs, pourrait faire appel à eux en tout temps.

475 Maintenant, je vais donner la parole à monsieur Bergeron pour la présentation du projet. Je rappelle que la durée — mon collègue à la gentillesse de me rappeler que parmi les organismes que nous avons désignés pour des réponses écrites, il y a également la communauté métropolitaine de Montréal. Merci, Monsieur Germain.

Donc, ce que je disais, j'invite maintenant monsieur Bergeron à présenter son projet. Je rappelle que c'est pour une durée de 20 minutes. Je précise que madame Lavoie ici, assise

480 comme analyste à la table des analystes, vous signalera quand il vous restera trois minutes, pour
me faciliter la tâche. Comme ça, j'aurai tout simplement à intervenir une fois, à une minute de la
fin, pour vous demander de conclure. Il s'agira de la même chose pour toutes les conférences au
cours des deux prochaines semaines.

485 J'en profite également pour vous rappeler que toutes les présentations devraient être
déposées à la commission en trois copies papier, et une version électronique.

À vous la parole, Monsieur Bergeron.

490 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST
PAR TRANSCANADA**

495 **M. LOUIS BERGERON :**

Merci, Monsieur le président. J'aimerais débiter par quelques mots sur TransCanada.
TransCanada est propriétaire d'un des plus importants réseaux de gazoducs en Amérique du
Nord, avec soixante-huit mille (68 000)...

500 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Nous allons suspendre les travaux de la commission.

505 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

510

515

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST
PAR TRANSCANADA
M. LOUIS BERGERON**

520

LE PRÉSIDENT :

525

Messieurs, dames, j'ai une bien mauvaise nouvelle pour vous. Puisque nous venons d'avoir une pause, j'annule donc la pause que nous sommes supposés avoir dans une demi-heure. Enfin, c'était une boutade pour calmer un peu le jeu.

530

Donc, Monsieur Bergeron, à vous la parole.

M. LOUIS BERGERON :

535

Merci, Monsieur le président. Donc, TransCanada, on parle de soixante-huit mille cinq cents kilomètres (68 500 km) de conduites en Amérique du Nord; un important réseau d'oléoducs de quatre mille deux cent cinquante kilomètres (4 250 km) qui transporte cinq cent quarante-cinq mille (545 000) barils par jour, soit vingt pour cent (20 %) des exportations de l'Ouest canadien.

540

Premier producteur d'énergie du secteur privé au Canada avec dix-neuf (19) centrales, en particulier de l'éolienne, du solaire, cogénération, nucléaire qui représentent onze mille huit cents mégawatts (11 800 MW), soit environ trente pour cent (30 %) de la capacité d'Hydro-Québec.

545

Aussi, cinq milliards (5 G\$) d'investissements dans les énergies vertes, incluant les six parcs éoliens de Cartier Énergie et des actifs totaux de soixante-cinq milliards de dollars (65 G\$). Dans notre portefeuille de projets actuellement de cinquante-huit milliards de dollars (58 G\$), on a huit milliards (8 G\$) de projets qui sont liés à des énergies sans émission de gaz à effet de serre.

550

Maintenant, quelques données plus précises sur l'oléoduc Keystone — à ne pas confondre avec l'oléoduc Keystone XL qui n'a pas été approuvé. L'oléoduc Keystone a été mis en service le 1^{er} juillet 2010 et il est de quatre mille deux cent cinquante kilomètres (4 250 km), transporte cinq cent quarante-cinq mille (545 000) barils par jour, et il n'y a aucune fuite sur la conduite depuis sa mise en service, sur la conduite comme telle.

555

Le centre de contrôle opérationnel, vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24), trois cent soixante-cinq (365) jours par année, permet d'arrêter l'oléoduc s'il y a un indice de fuite qui est identifiée.

560 Maintenant, quelques statistiques sur les incidents par rapport à l'industrie : TransCanada a une moyenne de point zéro soixante-quinze (0,75) événement par mille kilomètres (1 000 km) par année sur son réseau de gazoduc aux États-Unis, point un deux un (0,121) au Canada. La moyenne de l'industrie est de point un huit cinq (0,185) versus point deux huit deux (0,282) en Europe, et pour l'étude du projet Énergie Est dont nous parlons ici, on a utilisé une valeur de zéro virgule trente-quatre (0,34). Donc, les experts pourront vous expliquer pourquoi, mais c'est une donnée relativement conservatrice.

565 En ce qui concerne la production de pétrole dans l'Ouest canadien, on sait qu'elle est en augmentation. Et lorsqu'on regarde — je vais prendre la souris — lorsqu'on regarde la progression entre 2015 et 2020, on voit que c'est environ sept cent mille (700 000) barils par jour, et c'est une tendance qui va se poursuivre. Par contre, il y a un événement très important qui s'est passé l'automne dernier avec l'annonce, par le gouvernement de l'Alberta, d'un plafonnement des gaz à effet de serre à cent millions de tonnes par année. Donc, ça va forcer l'industrie à revoir ses projets et puis ses stratégies.

575 Maintenant, ce qu'on sait c'est que les projets qui sont prévus ici, qui vont être mis en marche d'ici 2020, sont des projets qui sont en marche, c'est-à-dire que les investissements sont très avancés et qu'ils seront complétés avec ou sans Énergie Est.

580 On sait que le Projet Oléoduc Énergie Est va entraîner une réduction importante des importations de pétrole brut dans les raffineries de l'est du Canada, ce qui va favoriser la balance commerciale.

585 Le pipeline est un mode de transport de pétrole sécuritaire, fiable et efficace, non soumis aux conditions climatiques, peu de problèmes techniques potentiels, faibles risques pour l'environnement et très faibles émissions de gaz à effet de serre.

590 Parlant de gaz à effet de serre, on sait que l'alternative aux pipelines c'est le train. On a regardé la capacité de transport et de déchargement par train dans l'est du Canada, et actuellement, lorsqu'on regarde les projets qui sont en marche actuellement et les projets potentiels, on parle de quatre cent cinq mille (405 000) barils par jour.

595 Alors, quand on regarde les émissions ici de gaz à effet de serre de l'oléoduc versus le train qui pourrait transporter jusqu'à quatre cent cinq mille (405 000) barils par jour, on voit que l'oléoduc a des émissions de sept mille vingt tonnes (7 020 t) de CO₂ par année versus cent quatre-vingt-six mille six cents tonnes (186 600 t) pour le train. Donc, quand on ramène ça par baril, on voit que le pipeline permet de réduire les émissions de soixante-quinze (75) fois par rapport au train.

600 Maintenant, lorsqu'on regarde la croissance du réseau ferroviaire en Amérique du Nord depuis 2010, on avait dix (10) terminaux de déchargement et de chargement de chemin de fer en Amérique du Nord en 2010, et on avait cent quarante (140) en 2013.

605 Lorsqu'on regarde les réseaux ferroviaires de l'est du Canada, vous avez ici les réseaux qui permettent d'approvisionner les raffineries et certains dépôts en pétrole brut. Et on sait, par exemple, qu'il y a un projet actuellement pour Belledune au Nouveau-Brunswick qui est ici. Donc, on parle d'un projet qui pourrait être en service dès 2017 pour transporter jusqu'à deux cent vingt (220) wagons par jour de pétrole brut, qui devraient évidemment emprunter les voies ferrées du Québec.

610 Lorsqu'on regarde l'emplacement des voies ferrées que je viens de vous présenter et qu'on compare avec l'oléoduc Énergie Est, ce qu'on constate c'est que la densité de population, c'est-à-dire la population qui habite dans un rayon de cent mètres (100 m) de la voie ferrée versus le pipeline Oléoduc Énergie Est, on voit qu'il y a trente-six (36) fois plus de population qui est à proximité du train que du pipeline.

615 Donc, l'oléoduc Énergie Est c'est quatre mille six cents kilomètres (4 600 km) de conduites, dont trois mille kilomètres (3 000 km) de conversion d'une conduite de gaz, particulièrement dans l'Ouest canadien, mille cinq cent vingt kilomètres (1 520 km) de nouvelles conduites qui permettront de transporter un virgule un million (1,1 M) de barils par jour de pétrole. On parle de brut léger, de brut synthétique, bitume dilué, en fait quarante-cinq (45) types de pétroles de différents de l'Ouest vers les raffineries de l'est du Canada et pour le marché de l'exportation. La conduite aurait un diamètre de quarante-deux pouces (42 po) de diamètre et une profondeur minimale d'enfouissement d'un virgule deux mètre (1,2 m) en zone agricole et de zéro virgule neuf mètre (0,9 m) en zone boisée. On parle d'une emprise permanente variant de vingt à vingt-cinq mètres (20-25 m) de largeur.

625 En ce qui concerne les normes de conception, évidemment le projet est de juridiction fédérale vu qu'il traverse plusieurs provinces, il est donc assujéti aux règlements de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres. Il est soumis aux normes de l'Association canadienne de normalisation et plusieurs autres normes dont ASME, API, ISO, NACE, NFPA, et cetera.

630 On sait qu'on rencontre toutes ces normes et, en fait, on les dépasse très souvent. Par exemple, je vous parlais tantôt de la profondeur d'enfouissement qui est nettement supérieure à la norme. Évidemment, on doit gérer la sécurité et réduire les risques au maximum.

635

Maintenant, en ce qui concerne les points de livraison au Québec, on prévoit des points de livraison avec les deux raffineries, Suncor et Valero, ce qui pourra leur donner un avantage concurrentiel.

640 Ce que j'aimerais préciser ici, c'est que la raison principale pour laquelle la conduite passe dans la région de Montréal et la région métropolitaine de Québec, c'est effectivement pour se brancher sur les deux raffineries. On sait que les raffineries sont localisées près des marchés, près des consommateurs et c'est la raison pour laquelle il faut s'approcher des grands centres avec la conduite.

645 La conduite aura six cent quarante-huit kilomètres (648 km) de longueur au Québec. On parle de vingt-quatre kilomètres (24 km) de canalisation latérale, c'est-à-dire un branchement de huit kilomètres (8 km) pour la raffinerie Valero à Lévis et seize kilomètres (16 km) pour la raffinerie Suncor à Montréal.

650 Chacune sera équipée d'une station de comptage. Il y a dix stations de pompage qui sont prévues au Québec, cent sept (107) vannes de sectionnement, cinq (5) gardes de raclage qui servent à introduire les sondes intelligentes pour l'inspection de la conduite. L'épaisseur de la conduite serait de onze virgule neuf à vingt-cinq virgule quatre millimètres (11,9 à 25,4 mm), c'est-à-dire un pouce (1 po) d'épais. Limite d'élasticité minimale, quatre cent quatre-vingt-trois mégapascal (483 MPa) et pression maximale d'exploitation huit mille quatre cent cinquante kilopascals (8 450 kPa).

660 Lorsqu'on fait la sélection du tracé comme on a fait ici au Québec, on doit travailler en collaboration avec les propriétaires fonciers, les municipalités, les MRC, l'UPA et les Premières Nations. On sait par exemple qu'au Québec, on a modifié trois cents kilomètres (300 km) sur les six cent quarante-huit (648) initialement prévus. On a consulté le milieu via vingt-neuf (29) séances publiques d'information, cent cinquante-cinq (155) rencontres avec les municipalités, les MRC et l'UPA, trente-cinq (35) rencontres individuelles de groupe... pardon, trente-cinq (35) rencontres de groupe et sept mille (7 000) rencontres individuelles avec les propriétaires le long du tracé. Et on a plus de trente-cinq (35) autres rencontres avec divers groupes et organismes comme, par exemple, des comités de bassin versant, des groupes environnementaux, et cetera.

670 En ce qui concerne le choix des matériaux, les matériaux sont choisis en fonction de la norme CSA Z662. Le tuyau d'acier pour la nouvelle canalisation serait un tuyau de grade 483. TransCanada qualifie et audite les usines d'inspection, les usines de tuyauterie et de revêtement, et effectue aussi une inspection de la canalisation à son arrivée au site.

675 Il y a un revêtement d'époxy externe qui est mis sur la conduite pour protéger contre la corrosion sur la totalité de la conduite. Et d'ailleurs, lorsqu'on fait les joints de soudure, il y a aussi une protection d'époxy qui est ajoutée par la suite, le reste étant installé à l'usine.

680 Enfin, avant la mise en service il faut faire un essai hydrostatique à cent vingt-cinq pour cent (125 %) de la pression maximale d'exploitation avant la mise en service.

685 La traversée des cours d'eau majeurs, lorsque les conditions de sol le permettent, lorsque la géologie le permet, on va avec des techniques qui permettent d'éviter de toucher les berges de la rivière. On a, par exemple ici, un exemple d'un forage directionnel horizontal. Vous voyez ici que l'entrée et la sortie du forage sont à plusieurs mètres, en fait plusieurs dizaines de mètres du bord de la rivière. Et, dans ce cas-là, habituellement, on a une profondeur d'enfouissement de minimum quinze mètres (15 m) sous le lit de la rivière. Alors, c'est la technique dont on va parler dans les prochains jours, qui est la plupart du temps utilisée pour les traverses de rivières principales.

690 Maintenant, en ce qui concerne le fleuve Saint-Laurent dans la région de Québec, on a choisi d'y aller avec un tunnel qui sera installé à une profondeur minimale de quarante mètres (40 m) sous le dessus du roc, et qui se trouvera à être à peu près à cent mètres (100 m) sous le lit de la rivière au milieu du fleuve. Et ce tunnel-là, de l'ordre d'à peu près quatre kilomètres, commence bien avant les battures du côté de Saint-Augustin et sort près de la 132 du côté de la Rive-Sud.

695 On sait qu'un des éléments importants c'est la sécurité, et pendant la période d'exploitation du pipeline, on doit avoir une surveillance vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24) à distance via un centre de contrôle. On prend en continu des mesures de pression, température, débit sur des milliers de capteurs qui sont localisés tout le long de la conduite.

700 Les stations de pompage et les vannes de sectionnement sont évidemment contrôlées à partir de la salle de contrôle et dès le moindre indice de fuite pourront être fermées dans les minutes qui vont suivre.

705 On doit faire un suivi mensuel du système de protection cathodique pour s'assurer qu'il n'y a pas de corrosion sur la conduite. Il y a une surveillance aérienne et pédestre périodique qui est faite pour éviter qu'il y ait des activités anormales sur la conduite, qui pourraient mettre en péril l'exploitation.

710 Évidemment, on a un programme d'inspection interne avec une sonde comme celle qu'on voit ici, qui est utilisée pour l'inspection de la conduite et de vérifier, millimètre par millimètre, sa condition.

715 Il y a toute la question de la signalisation sur l'emprise qu'il faut localiser dans les endroits stratégiques. Et lorsqu'il y a des travaux effectués par des tiers, ça doit être fait via des gens qui font la surveillance ici chez TransCanada pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque.

720 Et, enfin, on est membre d'Info-Excavation. Donc, toutes les personnes qui ont à faire des travaux sont appelées à contacter Info-Excavation avant de le faire.

725 Le plan de mesures d'urgence doit être élaboré en étroite collaboration avec les premiers répondants de chacune des municipalités et MRC concernées. Il y a un exercice qui a été entrepris en 2015 pour commencer la préparation des plans d'urgence. Et, déjà, il y a plusieurs rencontres avec les premiers répondants dans les différentes municipalités.

730 Évidemment, on doit, dans un premier temps, identifier les ressources, les intervenants locaux, on doit identifier les éléments sensibles, les prises d'eau potable, les milieux humides, les cours d'eau, les écosystèmes forestiers exceptionnels, et cetera.

735 Il y a aussi un programme de formation aux mesures d'urgence et les exercices qui doivent se faire avant et après la mise en service de la conduite. Et, évidemment, il doit y avoir une coordination des interventions d'urgence avec les autorités municipales et civiles.

740 Quelques chiffres sur les retombées économiques du projet. On parle d'un investissement de quatre milliards de dollars (4 G\$) pour développer le projet au Québec, ce qui donne une contribution au produit intérieur brut de trois virgule neuf milliards (3,9 G\$) pendant la période de planification et de construction, plus un autre cinq virgule trois milliards de dollars (5,3 G\$) pour les vingt premières années d'exploitation.

745 C'est trois mille cent soixante-huit (3 168) emplois directs et indirects pendant la période de planification, c'est-à-dire dix mille (10 000) emplois pendant les deux années de construction. On parle de trois cent vingt-quatre (324) emplois directs et indirects durant les vingt premières années d'exploitation et des centaines d'emplois supplémentaires chez les fournisseurs du Québec.

750 On a par exemple annoncé récemment une entente avec ABB pour la fabrication de vingt-deux (22) postes électriques pour les stations de pompage. Donc, c'est la création d'environ deux cents (200) emplois dans une entreprise de la grande région de Montréal, et la possibilité pour l'entreprise d'aller chercher d'autres projets, si vous voulez, en particulier sur le Plan Nord.

755 Des recettes fiscales de l'ordre deux milliards de dollars (2 G\$) pendant la phase de développement et durant les vingt premières années d'exploitation, et une centaine de millions par année en frais d'exploitation, majoritairement pour l'achat d'électricité pour les stations de pompage, mais aussi les taxes municipales et divers autres frais.

755 Au niveau local, on parle d'une valeur taxable de un virgule soixante-quinze millions de dollars (1,75 M\$) par kilomètre d'oléoduc, soit un milliard cent trente-quatre millions de dollars (1,134 G\$) pour l'ensemble du pipeline au Québec.

La valeur foncière de la station...

760 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron, je pourrais vous demander de juste reculer un peu du micro, parce qu'il y a des points de coupure.

765 **M. LOUIS BERGERON :**

Pardon, O.K. Donc, on parle d'une valeur foncière d'environ deux millions de dollars (2 M\$) pour chacune des dix stations de pompage, cinquante à cent (50 - 100) emplois locaux pour la construction pour les stations de pompage pendant une période d'environ deux ans.

770 Enfin, quelques mots sur l'échéancier du projet. On a déposé à l'Office national de l'énergie en décembre 2015 la configuration finale du projet. En mars 2016 évidemment on procède avec les audiences du BAPE, mais on a aussi initié le processus de la Commission de protection du territoire agricole, donc on va aussi se soumettre à cet exercice-là.

775 On s'attend à ce qu'il y ait des audiences publiques à l'Office national de l'énergie quelque part en 2017. Et l'Office, conditionnellement à l'acceptation que notre demande est complète dans les prochains deux ou trois mois, devra faire une recommandation au Conseil des ministres en milieu 2018, ce qui permettrait, vers la fin 2018, d'entamer la construction et mettre la conduite en exploitation à la fin 2020.

780 Merci, Monsieur le président.

785 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Monsieur Bergeron.

790

PRÉSENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE

795

LE PRÉSIDENT :

800

J'inviterais maintenant, monsieur Plouffe, de l'Office national de l'énergie, de faire une présentation d'une dizaine de minutes sur le processus d'évaluation environnementale et d'audience de l'Office.

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

805

Nous sommes bien heureux d'être avec vous ce soir, Monsieur le président, Madame et Monsieur le commissaire, les membres du public et les intervenants.

810

Ma présentation portera sur le processus d'audience de l'Office, oui, mais elle portera aussi sur l'approche réglementaire en général, car l'audience est seulement une des étapes de la réglementation de l'Office.

815

Nous aimerions commencer notre présentation en diffusant sur les écrans une vidéo de deux minutes qui explique les grandes lignes de notre mandat. Allons-y avec la diffusion de la vidéo.

(PRÉSENTATION D'UNE VIDÉO PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE)

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

820

D'autres vidéos semblables d'information sont disponibles sur notre site Internet et nous vous invitons à aller les visionner.

825

L'Office national de l'énergie a la responsabilité de réglementer les pipelines, les lignes de transport d'électricité, certaines activités de forage ainsi que les droits et tarifs de transport, et ce, dans l'intérêt public canadien. Notre rôle est de faire respecter les politiques établies par le Parlement du Canada.

830

La réglementation de l'Office touche environ soixante-treize mille kilomètres (73 000 km) de pipelines interprovinciaux et internationaux. C'est presque assez pour faire deux fois le tour de la terre. Les pipelines réglementés par l'Office transportent chaque année plus d'un milliard deux cent cinquante millions (1,250 G) de barils, principalement du pétrole, et près de cinq mille huit cents milliards de pieds cubes (5 800 Gpi³) de gaz naturel.

835 En 2014, la valeur des produits énergétiques transportés dans les pipelines relevant de l'Office s'est élevée à plus de cent cinquante-neuf milliards de dollars (159 G\$). Nous réglementons aussi mille quatre cents kilomètres (1 400 km) de ligne de transport d'électricité, ce qui équivaut à la distance à parcourir en voiture entre Val-d'Or et Gaspé.

840 Parlons maintenant des pipelines qui se trouvent au Québec et qui sont réglementés par l'Office. Il y a plus de mille trois cents kilomètres (1 300 km) de pipeline sous la réglementation de l'Office national de l'énergie. Ces pipelines transportent du gaz naturel et du pétrole. Ils sont opérés par sept compagnies différentes. La majorité des pipelines se trouve dans la vallée du Saint-Laurent, en Montérégie et dans les Cantons de l'Est.

845 Laissez-moi vous offrir maintenant un court résumé de notre mandat. Comme vous voyez à l'écran, l'Office réglemente de façon indépendante les pipelines, le développement et le commerce de l'énergie, et il a trois fonctions principales.

850 D'une part, l'Office agit en tant que tribunal indépendant lorsqu'il est saisi d'une demande d'application pour un projet. L'Office agit aussi comme régulateur, tout au long du cycle de vie d'une infrastructure énergétique et cela afin de protéger la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et l'environnement.

855 Enfin, l'Office joue un rôle d'information sur le secteur énergétique du Canada en publiant notamment les rapports et en diffusant de l'information sur le contexte énergétique au Canada. L'Office rend compte au Parlement par l'entremise du ministre fédéral des Ressources naturelles.

860 L'Office compte actuellement quatorze membres hautement qualifiés. Leurs champs d'expertise sont vastes et couvrent notamment l'ingénierie, l'environnement, la biologie, le droit, l'économie, les langues officielles et le développement social. L'Office a un pouvoir quasi judiciaire.

865 Lors de l'examen de demande comme celle concernant Énergie Est, l'Office tient des audiences publiques où les participants déposent des preuves au dossier et c'est sur ces preuves que l'Office présente ensuite un rapport de recommandations au ministre. Dans ce rapport, l'Office fait une recommandation, à savoir si le projet est dans l'intérêt public canadien ou non. Dans un cas comme dans l'autre, le rapport au ministre peut contenir une série de conditions pour protéger le public et l'environnement.

870 Pour aller de l'avant, un projet doit obtenir la délivrance d'un certificat d'utilité publique en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

875 Qu'est-ce que l'intérêt public maintenant? L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes, notamment les citoyens, les municipalités, les autochtones et les propriétaires fonciers. Il s'agit d'un équilibre des intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui évolue en fonction des valeurs et des préférences de la société.

880 L'Office évalue aussi la contribution d'un projet et ses inconvénients. Il soupèse les diverses conséquences et finalement rend une décision ou fait une recommandation.

885 Dans le cadre de son examen d'une demande visant des installations et des activités de son ressort, l'Office fait des évaluations environnementales en se basant sur la preuve soumise au dossier d'une audience. Cette évaluation environnementale fait partie de tous rapports de recommandation. Pour certains projets, celle-ci est exigée par des lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012 et d'autres lois visant les territoires.

890 L'Office prend de nombreux facteurs en considération, y compris les suivants : l'environnement physique et météorologique; le sol; la productivité du sol et la végétation; les zones humides; la qualité de l'eau et la quantité; le poisson; la faune et leur habitat; les espèces en péril ou à statut particulier et les habitats connexes; les ressources patrimoniales; l'usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles; la santé humaine; l'esthétique et, enfin, le bruit.

895 Les membres de l'Office peuvent compter sur le soutien de plus de quatre cent cinquante (450) employés. Nos employés sont instruits, talentueux et dévoués et oeuvrent dans une série de domaines que l'on peut voir sur l'écran.

Parlons maintenant de la deuxième fonction principale de l'Office, soit celle d'agir en tant que régulateur de tout le cycle de vie d'une infrastructure énergétique.

900 *La Loi sur l'Office national de l'énergie* définit les principales responsabilités de l'Office, soit de réglementer dans l'intérêt public canadien — et on le voit à l'écran —, la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent les frontières internationales ou les limites d'une province, de même que les droits et tarifs de transport s'y rapportant, la construction et l'exploitation de lignes interprovinciales et internationales de transport d'électricité et, enfin, les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut de l'équipe de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

910 Comme je viens de le mentionner, l'Office est présent dans tout le cycle de vie des installations. Il réglemente l'infrastructure énergétique durant sa conception, sa construction et son exploitation jusqu'à son éventuelle cessation d'exploitation et sa mise hors service.

915 L'Office a une approche fondée sur une réglementation rigoureuse soutenue par des normes techniques qui, elles aussi, sont très rigoureuses. L'Office utilise les normes de l'Association canadienne de normalisation. Il est obligatoire et exécutoire de se conformer aux exigences de ces normes.

920 Le règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres oblige les compagnies à établir, mettre en oeuvre et maintenir des systèmes de gestion et des programmes de protection efficace. Ces systèmes doivent prévoir, prévenir, gérer et atténuer les conditions pouvant avoir une incidence négative sur la sécurité et la sûreté des pipelines, des employés de la société et du public, ainsi que des biens et de l'environnement.

925 Maintenant, la troisième fonction de l'Office est d'agir, de jouer un rôle, en fait, d'information dans le secteur énergétique du Canada. Nous publions des études et des rapports comme, récemment, celui sur l'avenir énergétique du Canada 2016. Les Canadiens peuvent aussi consulter, sur notre site Internet, une carte interactive de tous les incidents impliquant un pipeline. Tous les Canadiens et Canadiennes peuvent également y consulter nos rapports d'inspection et nos évaluations des exercices d'urgence menés par les sociétés pipelinières.

930 Enfin, au printemps dernier, nous avons lancé une consultation publique sur la transparence de l'information en matière de gestion des urgences. Et dans les prochaines semaines, nous annoncerons les prochaines étapes sur ce sujet.

935 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez conclure?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

940 Oui, je conclus en une minute. J'aimerais juste parler des trois priorités stratégiques, brièvement, qui sont : l'Office cherche constamment à atteindre l'excellence en matière de réglementation; l'Office se fait un devoir d'améliorer la sécurité du public, des travailleurs et la protection de l'environnement; enfin, l'Office s'est engagé aussi à communiquer de façon proactive avec les Canadiens.

945 J'aimerais terminer avec la dernière diapositive qui offre nos coordonnées. Donc, le siège social de l'Office est situé à Calgary. Nous avons ouvert un bureau régional à Montréal en avril 2015. Nous comptons maintenant quatre employés et nous prévoyons engager d'autres employés au cours des prochains mois, afin d'accroître notre présence au Québec.

950 C'est ce qui conclut ma présentation, je vous remercie de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

955 Merci, Monsieur Plouffe. Comme vous avez été très ponctuels, très respectueux des délais, nous allons pouvoir nous offrir une pause de dix minutes pendant laquelle le registre sera ouvert. Et au retour de la pause, le registre automatiquement sera fermé. Et on verra si on l'ouvre, si on devait l'ouvrir une deuxième fois et je vous informerai. Merci.

960

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

965

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PIERRE ASSELIN**

970

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous allons commencer les questions en fonction des deux principes que j'avais édictés tout à l'heure. Donc, un principe de proportionnalité et d'alternance en fonction du nombre de personnes dans chacune des salles.

975

D'accord. Alors, nous allons commencer par la première personne inscrite dans la salle ici, monsieur Pierre Asselin. Vous pouvez vous asseoir et parler au micro, s'il vous plaît.

M. PIERRE ASSELIN :

980

Ma question s'adresse au BAPE, aux membres du BAPE et non pas... je n'ai pas de question, à part aux gens du BAPE dans ce dossier-là précisément.

985

Mon nom est Pierre Asselin, je suis un citoyen. Je ne représente aucun groupe. Je suis impliqué dans aucun groupe non plus. La question que je me pose, je voudrais lire mon petit texte rapidement puis vous poser ma question — je vais peut-être vous surprendre un peu.

Considérant, moi, que je pense que la *Loi sur la qualité de l'environnement* n'a pas été respectée par TransCanada ou certains articles, entre autres sur les études d'impact;

990 Considérant que le ministère de l'Environnement, le ministre de l'Environnement a accepté cette situation-là, puis il a quand même donné un mandat d'évaluation au BAPE basé sur des documents qui sont manquants pour vous;

995 Puis considérant aussi que vous avez le mandat d'assurer – ça, ça m'a surpris un peu – d'assurer l'acceptabilité sociale de ce projet, ce qui est pour moi une aberration;

 Considérant que le premier ministre s'est dit favorable, même, lui aussi, s'il n'avait aucun document en main;

1000 Je crois donc que le ministre de l'Environnement, le BAPE puis les membres du BAPE n'ont pas suffisamment de crédibilité et que la population puis les différents groupes sociaux représentant les citoyens et les citoyennes doivent s'abstenir et contester cette mascarade opérée à leurs frais.

1005 Ma question : pourriez-vous m'expliquer pourquoi on ne pourrait pas procéder immédiatement, de ce que je vois, à l'installation de l'oléoduc? On en parle depuis tout à l'heure, je regarde les présentations, comme si tout était acquis, indépendamment que je sois pour ou contre, l'idée n'est pas là; c'est ce qui m'apparaît tout simplement.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

1015 Disons que je vais prendre votre commentaire pour une question, presque une question. J'aimerais d'abord vous informer que, et j'ai pris soin de le dire dans mon texte d'ouverture, que les termes utilisés par le ministre dans sa lettre-mandat, ce sont les termes utilisés par le ministre. La commission n'a interprété d'aucune façon les termes que le ministre a utilisés.

1020 Donc, lorsqu'effectivement le ministre a demandé, sa formulation, de vérifier l'acceptabilité sociale était une formulation pas du tout dans ces termes-là, mais je la reprends dans mes termes, de s'assurer de l'acceptabilité sociale et c'est ce qui vous froisse. Je vous comprends très bien.

1025 Pour les documents, toutefois, j'aimerais peut-être corriger un peu le tir. Nous avons demandé au promoteur de nous déposer au moins deux versions écrites de toute sa documentation, ce qui comprend essentiellement, je dis bien essentiellement, mais pas tout, la demande comme telle, plus une étude environnementale et socioéconomique que le promoteur a faite. Et j'étais au BAPE, au bureau, la journée où nous avons reçu ces documents. Ces documents, deux versions, ils étaient contenus dans vingt-six (26) boîtes pleines.

1030 Si vous avez parcouru le site Internet du BAPE, la commission elle a fait un travail, bien
honnêtement, titanesque, puis ce n'est pas parce que je suis narcissique que je vous dis ça, là, a
fait un travail titanesque pour essayer de rendre toute cette information-là potable. Et elle a
demandé, dès sa nomination, elle a demandé à TransCanada de nous remettre un document
synthèse écrit de façon succincte, donc une centaine de pages, pour que l'ensemble des citoyens
1035 puisse prendre une connaissance, avoir un aperçu, pas trop complexe, mais avoir une bonne idée
du projet. Ce que TransCanada a fait.

Maintenant, vous dites : pourquoi ne pas faire en sorte que le pipeline soit construit
immédiatement? Évidemment, c'est une décision qui ne relève ni de la commission... je pourrais
passer la parole à l'Office national de l'énergie, mais je trouve que sa conférence de tout à l'heure
1040 a répondu en bonne partie à cette question-là. Mais par délicatesse et courtoisie, je vais leur
demander de répondre et je vais également demander à monsieur Rochon de répondre, pour
savoir quelle est la responsabilité du ministère de l'Environnement du Québec à travers tout ce
dédale de procédures.

1045 Alors, je commence par vous, Monsieur Plouffe, ou monsieur Charlebois, comme vous
voulez.

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

1050 Donc, le pipeline Énergie Est, s'il est approuvé et construit, sera de juridiction fédérale.
Donc, étant donné cela, il peut seulement être construit s'il a un certificat d'utilité publique en vertu
de la section 52.

1055 L'Office va faire une évaluation du projet dans le contexte de cette demande de section 52
qui est devant nous en ce moment. Et, ultimement, ce sera le gouvernement fédéral qui décidera
si oui ou non le pipeline doit être construit ou pas. À ce moment-ci, il n'y a absolument aucune de
ces décisions-là qui a été faite encore.

LE PRÉSIDENT :

1060 Monsieur Rochon, est-ce que le ministère de l'Environnement doit émettre des certificats
pour la construction éventuelle du pipeline?

M. YVES ROCHON :

1065 Bien, c'est la prétention du ministère, en fait. Vous l'avez mentionné en introduction,
d'ailleurs, que le ministre a demandé à la ministre de la Justice de déposer un recours à l'effet

1070 d'exiger que TransCanada dépose un avis de projet en bonne et due forme, parce qu'on considère que le projet est assujéti à la procédure de l'évaluation environnementale.

1075 Maintenant, le ministre avait aussi décidé de donner un mandat, préalablement à tout ça, au BAPE pour apporter un éclairage au gouvernement qui doit préparer une plaidoirie à être déposée à l'Office. On parle ici de complémentarité de deux processus d'autorisation qui, pour le ministère de l'Environnement et pour le gouvernement, en fait, doivent être appliqués.

Maintenant, c'est sûr qu'actuellement, il y a un recours juridique qui est déposé puis c'est des questions qui vont être débattues devant la cour. Je ne peux pas en dire beaucoup plus pour l'instant.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Asselin.

1085

Mme FRANCE LAMONDE

LE PRÉSIDENT :

1090 J'invite maintenant, madame France Lamonde. Et je demanderai à madame Poliquin de me transmettre les registres des autres salles satellites. Merci.

Mme FRANCE LAMONDE :

1095 Bonjour. France Lamonde, je suis présidente de l'Association des propriétaires de l'apPAF, en abréviation, mais qui est l'Association des propriétaires privés agricoles, acéricoles et forestiers. Dans le fond, on représente l'ensemble des propriétaires qui seront touchés par, qui pourraient être touchés par un pipeline chez eux, dans le cas où le projet aurait lieu.

1100 De notre point de vue, il est important que le BAPE et la population connaissent les conditions injustes qui sont offertes aux propriétaires et dont la population est à risque de devoir payer, à défaut des propriétaires, de ne pas être capable de subvenir à sa propre défense en cas de fuites ou de problèmes sur le pipeline.

1105 Aussi, nous croyons qu'il serait important que le BAPE ait en main les conditions qui avaient été obtenues lors du pipeline d'Ultramar, pour comparer les conditions que TransCanada offre aux propriétaires.

1110

Aussi, que les propriétaires, par l'entremise du BAPE, puissent connaître à l'avance les conditions qui peuvent leur être offertes et toutes les aberrations pour que les propriétaires puissent se défendre, non pas quand les décisions seront prises, mais avant que les décisions soient prises, et que le BAPE puisse aussi se prononcer à cet effet.

1115

Ce que j'ai vu dans les anciens, dans tous les BAPE qui ont passé, le BAPE fait beaucoup de recommandations pour aider les propriétaires, mais on n'en tient souvent pas compte, ce que je trouve déplorable, parce que les BAPE antérieurs ont fait de bonnes recommandations, et j'aimerais que ça soit possible de l'avoir.

1120

Ça fait que dans ce contexte-là, ma première question : est-ce que le BAPE aura en main les conditions réelles du pipeline d'Ultramar et aura aussi maintenant les conditions que la compagnie TransCanada va offrir aux propriétaires pour que ça soit connu de la population? Et même si c'est négocié par l'UPA, l'UPA ne représente pas l'ensemble des propriétaires qui risquent d'être touchés.

1125

LE PRÉSIDENT :

1130

Votre question, malgré son préambule, elle est très percutante. Nous avons fait l'objet d'une séance presque tout entière sur ça au cours des prochains jours. Par contre, je pourrais demander à TransCanada de nous transmettre quelques données sur les démarches qu'elle a enclenchées avec les propriétaires pour savoir s'il y a des aspects de ces démarches-là qui justement vous font réagir de cette façon-là.

1135

Mme FRANCE LAMONDE :

Moi, j'aimerais que la population connaisse, à travers le BAPE, les conditions qui sont offertes et non pas que les conditions restent restreintes aux propriétaires, qu'elles soient négociées en catimini avec l'UPA, avec les propriétaires, fermées. Parce que les voisins, nos voisins sont aussi près de ça. Toute la population a le droit de savoir c'est quoi les conditions.

1140

C'est important de savoir tout l'aspect, parce que vous savez que les Promutuel qui assurent la plupart des producteurs, productrices agricoles ont dit publiquement que dans les conditions actuelles, qu'elles n'assureraient pas les propriétaires. Bien, c'est important qu'on les connaisse maintenant pour que la population sache à quoi s'en tenir. Parce que si les propriétaires ne sont pas capables de faire face, si jamais il arrive un pépin, c'est la province qui va payer. Ça va être la population qui va payer, puis moi, je veux que la population soit au courant de ce que ça veut dire les conditions qui nous sont imposées.

1145

LE PRÉSIDENT :

1150 Je peux vous assurer que votre désir sera exaucé. La commission a déjà planifié une séance là-dessus et la commission va devoir aborder cette question-là dans son rapport.

Mme FRANCE LAMONDE :

1155 Et ça va être inscrit sur le site du BAPE par écrit? Ça va être sur le site du BAPE par écrit?

LE PRÉSIDENT :

1160 Tout le temps. Le rapport même est public.

Mme FRANCE LAMONDE :

Oui, O.K. Toutes les conditions vont être inscrites, vont y être inscrites?

1165 **LE PRÉSIDENT :**

Toutes les conditions que la commission jugera utile d'inscrire seront inscrites. Non, j'insiste là-dessus, dans le sens que vous, vous avez peut-être des conditions particulières qu'on ne connaît pas.

1170

Mme FRANCE LAMONDE :

Non, non, non. Je ne parle pas pour mon cas personnel, je parle pour l'ensemble des propriétaires qui seront touchés au niveau de la province de Québec.

1175

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, nous allons — je ne peux pas présumer de ce que la commission va faire comme analyse. Ce n'est pas du tout une échappatoire ce que je vous dis là. Je ne sais pas pourquoi vous avez applaudi, là. D'ailleurs, je ne mérite aucun applaudissement, mais je peux vous dire que nous allons faire un travail extrêmement rigoureux et nous allons écrire ce que nous croyons.

1180

Mme FRANCE LAMONDE :

1185

Aussi, c'est dans le but aussi que lors de l'écriture de nos mémoires, qu'on ne soit pas redondant pour revenir sur des conditions, pour revenir sur des choses qui... qu'on sache

exactement puis qu'on soit capable d'écrire puis que nous devons revendiquer ce qui est vraiment nécessaire pour les propriétaires puis l'ensemble de la population du Québec.

1190

LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois?

1195

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Madame Lamonde, comme le président vient de le mentionner, il va y avoir une séance qui va traiter particulièrement de ces questions-là, donc la séance du lundi 14 mars, et vous aurez l'occasion, à ce moment-là, il y aura des gens, disons, qui seront vraiment en mesure de donner des réponses précises à ces enjeux, à ces questions-là que vous vous posez, et qui seront en mesure donc de vous alimenter pour le mémoire. Vous avez déjà plusieurs éléments donc que vous pourrez présenter, puis cette séance-là, je pense, sera intéressante pour vous.

1200

Mme FRANCE LAMONDE :

O.K. Puis quand je dis les conditions, je veux dire aussi au niveau des humains, pas juste les conditions de sols, là. Les conditions aussi pour les humains puis les gens qui y vivent.

1205

LE PRÉSIDENT :

Nous avons bien compris.

1210

Mme FRANCE LAMONDE :

Parfait. Merci beaucoup.

1215

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame. Je ne le vous dirai pas à chaque fois, mais je vous en prie, n'applaudissez pas. Peut-être la seule personne que vous pourriez applaudir c'est moi, si je fais un bon travail, puis encore. Non, n'applaudissez pas, parce que l'applaudissement peut vouloir signifier aussi, à certains égards, certaines huées pour des questions que vous n'aimez pas entendre.

1220

1225

M. JACQUES TÉTREULT

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais maintenant Jacques Tétreault, de Laval. Alors, Monsieur Jacques Tétreault?

1235 **M. JACQUES TÉTREULT :**

1240 Oui. Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur Zayed, Madame Grandbois, bonsoir, Monsieur Germain. Alors, mon nom est Jacques Tétreault, je suis coordonnateur général adjoint du regroupement Vigilance hydrocarbure Québec. J'ai à mon actif soixante-trois (63) années d'expérience en tant que citoyen occupant du territoire vivant au Québec. Je bats donc, à moi tout seul, l'expérience de tous les gens de TransCanada. Mon expérience est citoyenne et ma question sera citoyenne, Monsieur le président.

1245 J'aimerais savoir comment un projet comme le projet Énergie Est s'inscrit dans la démarche planétaire actuelle de diminution des gaz à effet de serre. Je voudrais savoir la logique derrière l'augmentation d'une production d'hydrocarbures. Comment une compagnie comme TransCanada, qui se voit comme un bon citoyen corporatiste, on le voit de par la générosité des enveloppes qu'on distribue un peu partout, comment on est en train de...

1250 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous demande de ne pas faire de sarcasme, par exemple, s'il vous plaît.

1255 **M. JACQUES TÉTREULT :**

Écoutez, le sarcasme, il peut venir de l'autre côté. Parce que moi, les présentations, je les ai vues un peu comme du sarcasme.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Mais moi, c'est ma première soirée, et je vous demande de ne pas faire de sarcasme.

1265 **M. JACQUES TÉTREULT :**

C'est bien, Monsieur le président. C'est ma première question, je vais me retenir pour celle-là.

LE PRÉSIDENT :

1270 Merci.

M. JACQUES TÉTREAU :

1275 Alors, ma question, je l'ai mise sur la table. Comment TransCanada voit-elle, comment on peut inscrire, dans un contexte planétaire de diminution, de volonté de diminuer les gaz à effet de serre, doubler ou tripler même la production d'hydrocarbures qui, on le sait très bien, va plutôt favoriser l'augmentation des gaz à effet de serre au niveau planétaire.

1280 C'est ma question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1285 Très bien. Alors, je profite pour vous informer que nous avons prévu deux séances complètes sur les émissions de gaz à effet de serre, mais qu'en attendant, je vais transmettre votre question à monsieur Bergeron, pour voir si un membre de son équipe peut avancer certains éléments explicatifs.

M. LOUIS BERGERON :

1290 Monsieur le président, j'aimerais donner quelques informations générales. Tout d'abord, on sait que dans l'Ouest canadien, la production de pétrole brut génère soixante-dix millions de tonnes (70 Mt) par année de gaz à effet de serre. J'ai parlé tantôt du plafond de cent millions de tonnes (100 Mt) par année qui a été imposé par le gouvernement de l'Alberta, on sait qu'il y a aussi un programme de plafonnement et d'échange qui a été mis en place dans plusieurs provinces canadiennes au niveau des émissions de carbone.

1300 Le fait, Monsieur le président, est qu'à l'heure actuelle au Québec, il y a deux véhicules sur trois qui se vendent, qui sont des SUV et des pick-up. La demande en consommation de produits pétroliers, elle est relativement stable. On parle de décarbonisation de l'économie au cours des prochaines décennies.

1305 Je vous dirais là-dessus que nous, on est très conscients qu'on a une période de transition à franchir et qu'effectivement, il faut, comme fournisseur d'énergie, que nous nous adaptions aux besoins des consommateurs. Actuellement, les besoins des consommateurs sont encore en bonne partie liés aux hydrocarbures. C'est une tendance qui pourrait être appelée à diminuer au cours des prochaines années, des prochaines décennies et TransCanada, encore une fois, a

plusieurs projets dans son portefeuille et pourra accélérer la réalisation de ces projets-là pour, si vous voulez, approvisionner les besoins en énergie verte.

1310 Mais à l'heure où on se parle, on pourrait y revenir probablement demain soir, mais les
projets d'augmentation de capacité en Alberta, ils sont en marche. Encore une fois, la bonne
nouvelle c'est le plafonnement qui a été mis en place par le gouvernement de l'Alberta qui fait en
sorte que l'industrie aura un effort quand même important à faire au cours des prochaines années,
1315 mais les consommateurs, qui émettent à peu près soixante-dix pour cent (70 %) des gaz à effet
de serre en consommant le pétrole, vont aussi avoir une part à faire dans ça.

LE PRÉSIDENT :

1320 Donc, si je vous comprends bien, en termes d'engagements nationaux, vous indiquez qu'il y
a un plafonnement de l'Alberta. Vous invoquez les engagements nationaux et versus les besoins
individuels, et vous dites que là aussi, en termes de besoins individuels et de choix individuels, les
individus devront eux aussi contribuer à cet effort national. C'est ce que je comprends?

M. LOUIS BERGERON :

1325 Dans le fond, ce que je vous dis, Monsieur le président, c'est que la consommation de
produits pétroliers fait en sorte qu'il faut produire du pétrole brut. Actuellement, on sait qu'on en
importe plus que cinquante pour cent (50 %) des besoins de nos raffineries dans l'est du Canada,
donc c'est une opportunité de remplacer les importations par du pétrole canadien et c'est un des
1330 objectifs du projet d'Énergie Est.

LE PRÉSIDENT :

1335 S'il vous plaît, c'est parce que je ne pourrai pas avancer. S'il vous plaît, il y a un président
ici, il y a un président qui peut savoir s'il a répondu ou pas. J'ai expliqué tout à l'heure, j'ai expliqué
tout à l'heure qu'il y avait deux séances complètes qui allaient être consacrées aux gaz à effet de
serre. Alors, le promoteur le sait. Il a invité ses experts pour ces deux séances-là. Il avance avec
une réponse très générale, puis je pense qu'on ne peut pas lui demander plus que ça dans les
1340 circonstances.

Si vous êtes intéressés à avoir un débat de fond sur les gaz à effet de serre, vous serez les
bienvenus lors des séances qui ne toucheront que les gaz à effet de serre.

1345 Alors, là, pendant que vous faites ça, vous m'avez distrait de mon idée principale. Je le
regrette. Donc, je vous remercie, Monsieur Tétreault, merci beaucoup, et nous allons passer
maintenant à quelqu'un de Trois-Rivières, monsieur Marc Brullemans.

M. MARC BRULLEMANS

M. MARC BRULLEMANS :

1350

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1355

Bonsoir, Monsieur. Oui, allez-y.

M. MARC BRULLEMANS :

1360

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Dans la présentation de TransCanada, nous avons entendu qu'il y avait eu sept mille (7 000) rencontres individuelles au Québec. Il y avait eu trente (30) rencontres avec des groupes d'intérêt, mais je dois vous signaler qu'il n'y a eu aucun débat public. Je le sais, parce qu'on en a demandé un en Mauricie avec TransCanada, ça a été refusé.

1365

Donc, ma question est la suivante : pourquoi TransCanada cherche-t-elle à rejoindre les personnes une à une au lieu de les réunir pour les instruire? Voilà ma question.

LE PRÉSIDENT :

1370

Je n'ai pas besoin de la reprendre, elle est très claire. Donc, Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

Je vais laisser monsieur Bruno St-Laurent répondre à la question.

1375

M. BRUNO ST-LAURENT :

1380

Monsieur le président, au niveau des rencontres, ce qu'on a fait plutôt que des... dans le fond, ce qu'on a fait c'est des rencontres de portes ouvertes. Donc, tous les gens pouvaient venir poser des questions aux différents experts qui étaient sur place. Donc, ils avaient les réponses, on pouvait donner l'information. Il y avait différents kiosques. Donc, il y en avait sur la sécurité, il y en avait sur les aspects techniques du projet, il y en avait sur le pétrole lourd, donc ses caractéristiques. C'est le choix qu'on a fait pour informer la population tout au long du processus, et on en a fait vingt-neuf (29) durant les dernières années.

1385

LE PRÉSIDENT :

1390 Vous permettez? Quand même, la question était complètement différente de l'information
auprès du citoyen. La question était : comment se fait-il que vous n'avez pas organisé aucun
débat public?

M. LOUIS BERGERON :

1395 Monsieur le président, dans mon cas personnel, ça fait sept mois que je suis avec
l'entreprise. Je sais que TransCanada avait, dès le départ, quand on parle de 2013, par exemple,
dès le départ, choisi d'aller avec la formule des portes ouvertes qui est une formule qui fonctionne
bien. En fait, je vous dirais que personnellement, j'en ai fait quelques-unes et puis c'est une
formule qui fonctionne bien.

1400 La formule débat, évidemment, il y a des avantages et il y a des inconvénients. Moi, je l'ai
vécu dans d'autres projets. Ce n'est pas toujours une formule qui est idéale quand on veut avoir
un échange fructueux. Alors, moi, je pense que l'approche qui a été prise par TransCanada était la
bonne approche.

1405 Maintenant, on n'est pas fermé à des rencontres. On a dit à certains élus dans les dernières
semaines, les derniers mois, qu'on n'est pas fermé à des rencontres dans des municipalités où il y
aura éventuellement la possibilité pour les citoyens de poser des questions. Il y a différentes
formules possibles. Maintenant, la formule de portes ouvertes, c'est celle qui a été choisie par
TransCanada.

1410

LE PRÉSIDENT :

1415 Et si une association de citoyens vous adressait une requête ou une demande à cet effet,
est-ce que vous vous engagez à y aller dans la formule de débat public avec la demande?

M. LOUIS BERGERON :

1420 Personnellement, je suis ouvert à ça. Maintenant, encore une fois, il y a toujours un
minimum d'encadrement et je vous dirais, là, une formule qui doit être entendue à l'avance. On ne
peut pas arriver comme ça dans une soirée où il n'y a pas une forme d'encadrement minimal pour
avoir un débat avec les gens, là, productif. Donc, je vous dirais qu'il y a des conditions associées
à ça. Maintenant, oui, on est ouvert à ça.

1425

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà. Merci beaucoup, Monsieur Brullemans.

1430

M. SIMON LAROSE

LE PRÉSIDENT :

J'appellerais maintenant monsieur Simon Larose de La Pocatière. Puis ensuite, je reviendrai à la salle ici. Monsieur Simon Larose à La Pocatière.

1435

Bonsoir, Monsieur Larose.

1440

M. SIMON LAROSE :

Bonsoir, Monsieur le président. J'aurais une question à poser à un représentant de... peu importe.

1445

LE PRÉSIDENT :

Allez-y au hasard.

1450

M. SIMON LAROSE :

L'Office national de l'énergie ou un autre ou TransCanada. À la fin de la vie utile du pipeline, est-ce que les tuyaux vont être sortis du sol et que le sol va être décontaminé et que ça va revenir à son état actuel?

1455

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Alors, je demanderai à l'Office national de l'énergie.

1460

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

Bonjour, Monsieur Larose. Monsieur le président, pour qu'une compagnie pipelinère puisse abandonner ou cesser l'exploitation d'un pipeline, ils doivent en faire la demande après de l'Office national de l'énergie. Donc, au même titre où TransCanada doit obtenir l'approbation pour construire le pipeline, TransCanada doit obtenir l'approbation pour cesser d'exploiter le pipeline.

1465

1470 Lorsque l'Office va étudier cette demande-là, si jamais elle est déposée, l'Office va étudier la façon avec laquelle la cessation d'exploitation se ferait; les aspects environnementaux, les aspects sociaux, l'ingénierie, tout ça va être considéré.

1475 Une chose est importante de comprendre, c'est que depuis, en fait depuis cette année, l'Office national de l'énergie oblige des compagnies pipelinières à mettre de côté de l'argent, donc un peu comme un fonds de pension, si on veut, donc les compagnies pipelinières sont obligées de mettre de côté des fonds pour que lorsque le pipeline sera abandonné, il y aura de l'argent de disponible pour justement que cette cessation d'exploitation là se fasse selon les règles de l'art.

1480 L'objectif ici, c'est justement pour éviter que ce soit les propriétaires fonciers qui défraient ces coûts-là ou que ce soit, par exemple, les payeurs de taxes. Donc, on veut s'assurer qu'il y ait de l'argent de côté disponible pour que ces travaux de cessation d'exploitation se fassent correctement.

M. SIMON LAROSE :

1485 Mais la cessation de l'exploitation, est-ce que les tuyaux vont être retirés ou si on les laisse là, puis un jour ou l'autre ils vont percer puis ça va contaminer?

LE PRÉSIDENT :

1490 Je vais laisser répondre, puis après ça, ma collègue, madame Grandbois... non, ça va? O.K. Alors, répondez, mais j'ai d'autres questions, par contre.

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

1495 Donc, cette question précise là sera à l'étude lorsqu'une demande sera faite auprès de l'Office. Donc, c'est au cas par cas. Ça dépend des spécificités du pipeline en question.

LE PRÉSIDENT :

1500 Quand vous dites que le promoteur, dans ce cas-ci c'est TransCanada, doit être obligé à verser des montants, ce sont des montants récurrents année après année? Ça prendrait combien de temps, selon vous, pour avoir toute la solidité financière nécessaire pour tout enlever après coup?

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

1505 Cette information-là dépend de quelles installations dont on parle.

LE PRÉSIDENT :

Mais on parle de l'installation présente, là.

1510

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

Cette information-là n'est pas encore disponible, parce que c'est une question qui sera à l'étude lorsque l'Office national de l'énergie étudiera la demande de TransCanada.

1515

LE PRÉSIDENT :

Et si — une dernière question — si, théoriquement, TransCanada, qui met en place un pipeline valable pour une durée de 40 ans, décidait, pour des raisons particulières, après vingt-cinq (25) ans d'arrêter et de faire d'autre chose, qui est responsable de quoi?

1520

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

Excellente question. L'Office national de l'énergie prévoit, en fait, de revoir les estimations de coûts de cessation d'exploitation à tous les cinq ans. Donc, comme j'ai mentionné, la première année où les compagnies doivent mettre de l'argent de côté c'est cette année. Cependant, les coûts estimatifs ont été établis en 2012 ou à peu près. Donc, nous sommes dus pour une révision quinquennale des coûts estimatifs. Donc, c'est à tous les cinq ans où l'estimation va être revue.

1525

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pouvez la revoir, mais si la compagnie n'est pas là?

1530

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

Les coûts seront revus à tous les cinq ans, et la compagnie sera à tout le moins là dans les cinq prochaines années, donc si ce n'est pas le cas, eh bien, il faudra déterminer ce qui se passe à ce moment-là.

1535

LE PRÉSIDENT :

Et si jamais le pipeline est retiré et vous découvrez une contamination, qui assume la décontamination?

1540

1545

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

C'est la compagnie pipelinière.

1550

LE PRÉSIDENT :

Et si elle n'existe pas?

1555

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

De là, l'importance d'avoir l'argent...

LE PRÉSIDENT :

1560

Un fonds?

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

1565

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1570

O.K. J'aimerais que vous réfléchissiez sur le fait que si la compagnie quittait après vingt-cinq (25) ans, donc avant d'avoir versé tout le fonds nécessaire, qui l'absorbe? Est-ce que c'est la société en général? Est-ce que c'est le gouvernement? Est-ce que c'est un fonds que vous avez ailleurs? Et si vous pouvez nous répondre par écrit, ça serait bien apprécié.

Oui, Madame Grandbois?

1575

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Si je peux me permettre, sur cette question-là, il y a une séance qui porte là-dessus. La loi prévoit un certain nombre de processus, donc on aura l'occasion de poser des questions encore plus spécifiques sur cette question-là puis de voir ce que la loi prévoit à ce niveau-là.

1580

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Larose.

1585

M. SIMON LAROSE :

Merci, Monsieur le président.

1590

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée.

1595

M. DENIS DESMEULES

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'appelle monsieur Denis Desmeules.

1600

M. DENIS DESMEULES :

Bonsoir, Messieurs, Dames.

1605

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

1610

M. DENIS DESMEULES :

Denis Desmeules, citoyen de Québec. Ma question s'adresse à monsieur Bergeron, suite à ce que vous avez mentionné tout à l'heure à l'effet que le pipeline est une alternative au train. Par cette affirmation-là, est-ce que vous confirmez que lorsque le pipeline va être installé, il n'y aura plus de trains qui vont circuler avec du pétrole?

1615

LE PRÉSIDENT :

Tout d'abord, Monsieur Desmeules, merci de me poser la question.

1620

M. DENIS DESMEULES :

Ah, pardon, pardon.

1625

LE PRÉSIDENT :

Je vais sur-le-champ la transférer à monsieur Bergeron.

1630

M. DENIS DESMEULES :

Alors, ça va?

1635

LE PRÉSIDENT :

Ça va très bien, la question est claire.

M. LOUIS BERGERON :

1640

Monsieur le président, TransCanada, comme transporteur de pétrole et non comme distributeur, n'est pas celui, si vous voulez, qui va prendre les décisions, à savoir est-ce qu'il y aura du transport par un mode de transport versus un autre.

1645

Par contre, ce que je peux vous dire c'est que le mode de transport par pipeline est beaucoup plus économique que le train. Donc, c'est un incitatif très important à remplacer le train pour les personnes qui sont appelées à transporter le pétrole.

M. DENIS DESMEULES :

1650

Mais est-ce que le train sera vraiment remplacé par le pipeline, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

1655

Bien, écoutez, je pense qu'on va étudier le dossier. J'ignore complètement avec le un point un million (1,1 M) de barils par jour, est-ce que ça va faire en sorte que les trains seront moins utilisés? Je n'ai aucune idée. Nous commençons l'étude.

1660

Par contre, j'aimerais profiter de votre question pour soulever une question à monsieur Bergeron, qui pourrait mettre la table peut-être à la rencontre que nous aurons incessamment.

1665

Vous avez fait référence, dans le cadre de votre présentation, qu'il y avait des accidents de pipeline, conservateur de un virgule dix-huit (1,18) accident par mille kilomètres (1 000 km) par année, que vous avez réduit, en utilisant des facteurs de modification, à zéro virgule trente-quatre (0,34). Et ensuite, vous nous avez indiqué que par le train, il y aurait dix-huit virgule quatre (18,4) accidents par million de miles par année.

1670 Et là, je vous avoue que si vous pouvez nous... bien, cette deuxième partie des accidents par train, ça vient de votre document, pas de votre présentation. Je peux vous dire quelle page. Alors, juste pour que nous puissions bien comprendre, comparer des choses comparables, nous aimerions que vous l'amenez sous le même dénominateur, donc en mille kilomètres (1 000 km), et surtout en tenant compte du volume. Alors, ça pourrait nous aider pour la prochaine séance.

Je m'excuse de profiter de votre question pour...

1675 **M. DENIS DESMEULES :**

1680 Ça va. Non, c'est parfait, oui. Parce que c'est important pour nous, parce que lors d'une présentation qui a été faite au Conseil municipal de Québec la semaine dernière ou il y a deux semaines, le maire de Québec, que vous avez rencontré, Monsieur Bergeron, nous disait vraiment dans cette présentation en faveur, en tout cas de l'ouverture face aux pipelines, que ça serait tranquille parce qu'avec le pipeline, il n'y aurait plus de train.

1685 Alors, c'est le message qui a été véhiculé par monsieur Labeaume et c'est pour ça que je posais la question à monsieur Bergeron. Une simple petite autre question, Monsieur, sur un autre sujet...

LE PRÉSIDENT :

1690 Non, non. Je regrette.

M. DENIS DESMEULES :

Dommage. Ça aurait été très intéressant pour la population de l'entendre.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a plusieurs personnes, malheureusement. Mais vous pouvez...

1700 **M. DENIS DESMEULES :**

Elle est très brève.

LE PRÉSIDENT :

1705 Pardon?

M. DENIS DESMEULES :

Elle est très brève.

1710

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non. Parce que vous êtes le premier, mais pas le dernier. Il s'agit que je fasse ça une fois, là.

1715

M. DENIS DESMEULES :

Je vais la passer à mon voisin.

1720

LE PRÉSIDENT :

Merci, quand même. C'est une très bonne question.

Monsieur Jean Gosselin.

1725

M. JEAN GOSSELIN

1730

M. JEAN GOSSELIN :

Alors, bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1735

Bonsoir, Monsieur.

M. JEAN GOSSELIN :

1740

Je pense que personne ne l'a fait, mais bienvenue à Lévis à toute l'équipe. Alors, c'est fait.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes bien aimable.

1745

M. JEAN GOSSELIN :

1750 Pour débute, en fait je vais me présenter. Je suis Jean Gosselin, je suis agriculteur et
membre de l'apPAF. Vous vu madame Lamonde précédemment, je n'ai pas besoin d'en dire plus.
Je pourrais débiter en vous lisant le titre de *La Presse* du 2 février.

LE PRÉSIDENT :

1755 Juste le titre, pas plus.

M. JEAN GOSSELIN :

1760 Seulement le titre?

LE PRÉSIDENT :

Puis après ça, vous arrivez avec votre question?

1765 **M. JEAN GOSSELIN :**

1770 Oui. 2 février 2015 : « *Pipeline St-Laurent ouvert en 2012 et déjà rouillé.* » Alors, il y a des
problèmes de corrosion qui sont bien documentés, en fait, en termes de quantité. Très souvent, la
compagnie a eu à intervenir pour excaver et réparer dans plusieurs régions, à plusieurs moments,
et cetera. La compagnie a dit que c'était en fait attribué au milieu humide et à la présence des
lignes électriques, les problèmes rencontrés.

1775 Ce qu'on aimerait avoir ce soir, d'abord, c'est une carte. Je cherche, on cherche une carte
du réseau, en fait du pipeline et des lignes électriques qui sont à proximité pour pouvoir
comprendre ce que, probablement, vous avez déjà des notions, les notions d'induction,
problèmes électriques, et cetera. Alors, ça, on ne le trouve pas sur le site. Je ne sais pas si vous
pouvez nous indiquer où trouver cette ressource?

1780 L'autre aspect, on ne veut pas revivre un film. S'il y a un problème de ce côté-là, le pipeline
St-Laurent c'était aussi monsieur Bergeron qui dirigeait cette construction-là, cette équipe, lorsque
ça a été passé au Bureau d'audiences publiques et la suite. Alors, on ne veut pas revivre la même
chose. On est des agriculteurs, on est là pour nourrir, on n'est pas là pour faire mourir avec de la
tuyauterie qui a des problèmes. À toutes les fois qu'on va excaver, à toutes les fois qu'on va
retravailler, ça prend un temps fou après pour tout remettre ça en ordre.

1785

LE PRÉSIDENT :

1790 Je viens de réaliser pourquoi vous m'avez souhaité la bienvenue, parce qu'à votre façon, vous avez quand même réussi à placer deux questions. J'en prends juste une, parce que l'autre fera l'objet vraiment d'un thème majeur pour lequel la commission a énormément de questions sur le thème de la corrosion.

1795 Par contre, et je vous assure que ça vaudrait la peine, même si vous ne pouvez pas être présent ici, de lire les transcriptions qui vont vous donner beaucoup d'informations. Par contre, je demanderai à l'ONÉ, qu'est-ce qui arrive des projets de lignes électriques qui sont associées au projet de pipeline?

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

1800 Donc, la question d'intégrité est aussi une question très importante du point de vue de l'Office. Ça, il n'y a aucun doute là-dessus. L'Office tient responsable les compagnies pipelinières de s'assurer que leur pipeline est opéré de façon sécuritaire, en protégeant non seulement le public, mais aussi l'environnement.

1805 Donc, la mesure avec laquelle les lignes électriques peuvent influencer la protection cathodique sera encore une fois une question qui sera étudiée auprès de l'audience pour le pipeline Énergie Est.

1810 Une chose que je vais mentionner, c'est que je fais référence à l'audience, mais aussi, comme mon collègue, monsieur Plouffe, l'a mentionné durant la présentation, l'Office est un organisme de réglementation basé sur le cycle de vie d'une installation, c'est-à-dire que oui, on étudie ces questions-là à l'audience, mais l'Office aussi inspecte et fait des audits durant la construction, mais aussi durant la phase d'opération.

1815 Donc, si le pipeline devait être approuvé et construit et mis en opération, l'Office s'assurerait que TransCanada ou Oléoduc Énergie Est surveille son pipeline de façon très serrée pour s'assurer que s'il y a des indices de corrosion, que ces instances-là soient corrigées le plus rapidement possible.

LE PRÉSIDENT :

1820 Mais pour les lignes électriques, vous avez déjà le tracé des lignes électriques ou pas encore?

1825

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

Je n'ai pas ce détail-là au bout des doigts.

1830

LE PRÉSIDENT :

Mais normalement, il fait partie de la demande?

1835

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

Nous devons vous revenir là-dessus, sur la question des lignes électriques.

LE PRÉSIDENT :

1840

Oui? D'accord, vous allez nous revenir là-dessus. Monsieur Bergeron, est-ce que vous, vos tracés de lignes électriques sont déjà prêts?

M. LOUIS BERGERON :

1845

Bien, écoutez, Monsieur le président, on a à peu près cent quatre-vingts kilomètres (180 km) qui longent des emprises d'Hydro-Québec et je vais vérifier avec mes collègues, d'ici demain, qu'est-ce qu'on peut sortir comme information pour donner plus de précisions.

1850

Si vous permettez que j'élabore un petit peu là-dessus, ce que j'aimerais dire c'est que, bon, il y a des ententes de confidentialité entre Valero et TransCanada, mais il y a plusieurs choses que je peux dire. Premièrement, le phénomène de corrosion AC dont on parle ici est un phénomène qui est connu depuis longtemps.

1855

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, la corrosion, ça va être à la fin de la semaine.

M. LOUIS BERGERON :

1860

Ah, excusez-moi. Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

1865

Là, je veux parler des lignes électriques.

M. LOUIS BERGERON :

1870 Bien, excusez. C'est parce que la corrosion AC, Monsieur le président, c'est vraiment lié aux lignes électriques. Il y a deux types de corrosion. Vous avez la corrosion traditionnelle qui est une corrosion qu'on contrôle avec la protection cathodique, mais vous avez aussi, lorsque vous êtes le long d'une emprise d'Hydro-Québec avec des lignes à haute tension, vous avez un phénomène qu'on appelle de corrosion AC, qui est complètement différent.

1875 Donc, si vous voulez je peux répondre là-dessus ou on peut revenir plus tard.

LE PRÉSIDENT :

1880 C'est plus tard.

M. LOUIS BERGERON :

D'accord.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà.

M. JEAN GOSSELIN :

1890 Bien, il manque la carte. Mais ça va être à la carte, ça sera à la carte.

LE PRÉSIDENT :

1895 Bien, c'est-à-dire oui. Oui, tout à fait.

M. JEAN GOSSELIN :

1900 Mais une suggestion à la commission, puis je ne veux pas vraiment pas abuser, mais pour nous c'est crucial; cette question-là est vraiment fondamentale. On s'en va vers un pipeline qui va avoir – monsieur Bergeron l'a souligné – cent quatre-vingt-deux kilomètres (182 km)? Six (6)? Bon. Alors, ça prendrait peut-être les gens d'Hydro-Québec pour venir voir quelle est la coordination entre Hydro-Québec et une compagnie de pipeline, quand on vient installer. Il faudrait qu'Hydro-Québec vienne à la commission, quand vous allez traiter de corrosion, pour
1905 qu'on puisse avoir un interlocuteur qui soit aussi une partie. Hydro-Québec est partie là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

1910 Je pense que le promoteur s'est engagé à nous apporter la réponse. Puis j'aimerais, de votre côté aussi à l'ONÉ, voir qu'est-ce qui en est, et sûrement, les lignes électriques font partie du projet, là. Faites la vérification quand même, là. D'accord, et on vous revient là-dessus. Merci.

LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1915 Au sujet du tracé, on a des documents qui ont été mis à jour, la mise à jour numéro 5, où on voyait des plans avec la ligne, des lignes potentiellement, des lignes électriques qui pourraient être situées le long du tracé proposé du pipeline. Bien entendu, là, je n'ai pas en tête la codification exacte des documents, mais il y a moyen d'avoir, dans le tracé du pipeline, à quel endroit le pipeline serait adjacent à des lignes à haute tension d'Hydro-Québec. Donc, il y a moyen d'avoir l'information notamment dans la mise à jour numéro 5.

LE PRÉSIDENT :

1925 Merci, Monsieur Germain.

M. LOUIS PATRICE BESSETTE

LE PRÉSIDENT :

1930 J'appelle maintenant de la salle Laval, monsieur Louis Patrice Bessette. Alors, bonsoir, Monsieur Bessette. Mon collègue Germain me disait qu'il faudrait essayer, dans la mesure du possible, réduire encore plus les préambules. Alors, vous êtes le premier. Si vous pouvez le faire tant mieux, et je vous en remercie d'avance.

M. LOUIS PATRICE BESSETTE :

1940 Sans problème. Alors, bonsoir, Messieurs et Madame la commissaire. C'était mon préambule.

1945 Alors, monsieur Bergeron, le premier présentateur de ce soir, monsieur Bergeron a mentionné en tout début de sa présentation que l'oléoduc Keystone, et non pas Keystone XL, mais l'oléoduc Keystone qui a été mis en service en 2010 et qu'il n'y avait eu aucun incident depuis.

1950

Pourtant, dans un communiqué de TransCanada daté du 13 mai 2011 qui mentionne un incident impliquant un déversement pour lequel trois cent quatre-vingt-dix (390) barils de pétrole ont été récupérés pour ce pipeline-là. Donc, dans le communiqué, TransCanada parle d'un incident. Je ne suis plus certain du terme qui a été utilisé par monsieur Bergeron, incident ou accident, là, je ne suis plus certain, mais de toute façon c'est ma question.

1955

J'aimerais que vous me donniez de la définition de TransCanada pour les termes suivants : incident, accident, fuite, déversement et tout autre terme ou terminologie pour décrire une situation où du pétrole se retrouve à l'extérieur du tuyau d'un réservoir ou d'un système de pompage.

1960

Donc, s'il vous plaît, accompagner pour chaque définition l'ordre de grandeur, la marge minimum, maximum des quantités et tout autre critère qui pourrait servir à cette classification-là. S'il y a des unités de mesure, s'il vous plaît, inclure un tableau d'équivalences compréhensibles pour le grand public, et le tout accompagné d'un tableau complet des fuites, petites ou grandes, par année, par pipeline, sous la responsabilité de TransCanada en Amérique du Nord depuis l'an 2000. Fin.

1965

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci encore d'avoir à peine applaudi, mais essayez maintenant de ne plus applaudir.

1970

Écoutez, vous êtes très habile; petit préambule, mais de nombreuses questions. Ce que je vais faire, le deuxième pan de vos questions, on va y revenir dans le cadre des thèmes. Donc, je vais le réserver pour les thèmes.

1975

Par contre, vos questions, vos premières questions très ponctuelles, je pense qu'elles pourraient théoriquement être répondues assez facilement. Vous avez demandé quelle différence y a-t-il entre incident, accident, fuite et déversement, et en essayant non seulement de la définir, mais également de la quantifier.

Donc, monsieur Bergeron?

1980

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, TransCanada, si vous le désirez, on peut vous fournir un tableau. TransCanada considère toutes les fuites comme des événements importants et si on prend la réglementation de l'Office national de l'énergie qui demande de rapporter un seuil de un virgule

1985 cinq mètre cube (1,5 m³) évidemment on obtient un certain nombre d'incidents. Par contre, on a répertorié tous les déversements qu'il y a eu sur Keystone.

1990 Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est qu'il y a eu aucun déversement sur la canalisation comme telle. Les déversements qu'il y a eu c'est dans les stations de pompage. Les stations de pompage, ce sont des endroits où il y a du confinement et lorsque, par exemple, il y a un litre ou un demi-litre ou deux litres de produits qui coulent, c'est considéré comme une fuite, mais ce ne sont pas des fuites qui vont sur le sol. Ce sont des fuites qui sont confinées, qui sont récupérées, mais elles sont comptabilisées par l'entreprise.

1995 Donc, à ce niveau-là, on a un tableau avec tous les événements sur Keystone. Encore une fois, on a comptabilité toutes les fuites au Canada, aux États-Unis et si on ramène ça sur la base, encore une fois, de l'Office, on aurait eu deux fuites, mais dans notre cas, on l'a rapporté pour tous les types de fuites. Et à ce moment-là, dans les stations de pompage, on comptabilise cent quarante-huit (148) petits événements.

2000 Il y a eu deux événements plus importants qui ont été rapportés, dont un auquel on vient de faire référence, et on pourra élaborer davantage au cours des prochains jours sur ces deux événements-là.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez répondu à la partie de la question qui n'était pas nécessaire, en fait, mais c'est correct, vous pouvez déposer le document.

2010 Mais monsieur a posé une question quand même assez simple : quelle différence y a-t-il entre incident, accident, fuite, déversement? Est-ce que ce sont des synonymes? Est-ce que ce sont des concepts avec des quantités variables?

2015 **M. LOUIS BERGERON :**

Effectivement, Monsieur le président, je vous dirais, d'un organisme à l'autre ou lorsqu'on lit la littérature, il y a beaucoup d'organismes qui vont mesurer, qui vont avoir des seuils de signalement qui vont être différents. Donc, c'est très difficile. On pourra faire une vérification, à savoir si on peut trouver une façon plus, je vous dirais, plus cartésienne de les identifier. Mais moi, ce que je vous offre, Monsieur le président, c'est de vous donner tous les événements, peu importe l'ampleur.

2025

LE PRÉSIDENT :

Mais je pense que nous apprécierions quand même avoir une feuille complémentaire avec les quatre concepts, avec leur définition et leur quantification. Ça marche?

2030

M. LOUIS BERGERON :

D'accord.

2035

LE PRÉSIDENT :

Voilà, merci. Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2040

Juste pour compléter sur cette question-là de statistique qui n'est pas simple, on aura, la session de demain après-midi va porter en particulier sur la question des statistiques en matière de déversement, pas seulement dans le transport par pipeline, mais aussi transport par train, transport par bateau, et on aura les gens du Bureau de la sécurité des transports du Canada qui sont une des organisations, disons, en mesure de nous référer aux meilleures sources sur ces questions.

2045

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Grandbois et merci, Monsieur Bessette.

2050

M. CHRISTIAN SIMARD

2055

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant ici dans la salle, Christian Simard.

M. CHRISTIAN SIMARD :

2060

Bonjour. Petite suggestion de fonctionnement, pour l'avenir, peut-être d'appeler d'avance le deuxième pour éviter les délais de transport dans la salle ou de déplacement.

2065 Je veux d'abord vous dire que notre participation au présent processus ne signifie pas que nous le jugeons conforme aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

2070 Par ailleurs, on comprend mal comment le BAPE a pu accepter un mandat tronqué qui va à l'encontre de sa propre définition du mot « environnement ». Définition inspirée des tribunaux, je la cite rapidement — je vous cite, lors de la transcription de la séance de l'après-midi du 21 mai 2014. Je crois que c'est Louis-Gilles Francoeur :

2075 « *Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décisions gouvernementales par des constats et des avis en appliquant une notion de l'environnement qui a été établie par les tribunaux supérieurs, laquelle vision englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.* »

Et on a un mandat qui ne touche pas les impacts économiques et fiscaux, vous l'avez dit au début. On croit que c'est anormal.

2080 Maintenant, ma question : vous parlez des besoins, c'est-à-dire l'entreprise parle des besoins en pétrole des Québécois et de leur utilisation de l'automobile et des SUV. Quelle est la proportion de pétrole acheminé qui est destiné au marché québécois? TransCanada a-t-elle... bon. Dans quelle proportion — excusez-moi, je reprends — quelle est la proportion de pétrole acheminé, dans le projet, qui est destinée au marché québécois? Donc, quelle est la proportion des un point un million (1,1 M) qui est destinée, et TransCanada a-t-elle présentement des ententes d'approvisionnement avec les deux seules raffineries du Québec, soit Suncor et Valero?

2085 **LE PRÉSIDENT :**

2090 Alors, Monsieur Bergeron, sur le un virgule un million (1,1 M) de barils par jour, quelle est la proportion destinée pour le Québec?

M. LOUIS BERGERON :

2095 Monsieur le président, je vous donne quelques chiffres. La capacité de raffinage au Québec c'est environ quatre cent mille (400 000) barils par jour. On sait qu'avec le renversement de la ligne 9 d'Enbridge qui a eu lieu en fin d'année passée, ça peut aller jusqu'à trois cent mille (300 000) barils lorsque la conduite est en brut léger, et ça peut descendre à deux cent quarante - deux cent cinquante mille (240-250 000) barils par jour lorsque la conduite est en brut plus lourd.

2100 Donc, il y a entre cent (100) et cent cinquante mille (150 000) barils par jour de déficit pour les raffineries du Québec. Donc, un besoin d'importer du pétrole de l'étranger entre cent (100) et cent cinquante mille (150 000) barils par jour. Pour les raffineries de l'est du Canada, lorsqu'on

2105 parle des raffineries de l'Atlantique, évidemment c'est davantage, mais là, je vous donne les chiffres du Québec.

M. CHRISTIAN SIMARD :

Mais ça ne répond pas à ma question, Monsieur le président.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Vous permettez, Monsieur Simard? Et donc, le reste, il est destiné à quel marché? Même si on va en parler au cours des prochaines...

2115 **M. LOUIS BERGERON :**

2120 Oui, Monsieur le président, il y a évidemment la raffinerie St-John d'Irving. Il y a aussi une raffinerie Come By Chance à Terre-Neuve, donc il y a une possibilité de... en fait, la capacité de raffinage dans l'est du Canada c'est sept cent mille (700 000) barils par jour environ. Alors, il y a un potentiel de l'ordre de quatre cent mille (400 000) barils par jour à peu près pour approvisionner les raffineries canadiennes, quatre à cinq cent mille (4-500 000) barils par jour, et évidemment, c'est la décision des raffineurs. TransCanada a des ententes d'interconnexion avec les raffineurs dont je viens de vous parler, mais ce n'est pas TransCanada qui décide combien chaque raffineur va raffiner. Donc, la connexion physique, elle est là, et on pourra en reparler
2125 sûrement davantage demain soir, quels sont les avantages pour les raffineurs d'avoir accès au brut canadien.

LE PRÉSIDENT :

2130 Et le sept cent mille (700 000) barils par jour raffinés est destiné à quel marché?

M. LOUIS BERGERON :

2135 Au Québec, on sait que la production est, à toutes fins pratiques, équivalente à la consommation. Il y a des exportations vers l'Ontario, il y a des importations au Québec aussi, donc c'est assez balancé comme marché. Dans les Maritimes, on sait qu'Irving est un fournisseur important du Nord-est américain, donc la raffinerie Irving fournit les besoins de l'Atlantique, mais fournit aussi les besoins de la Côte-Est américaine.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

De toute façon, nous reviendrons là-dessus demain.

M. CHRISTIAN SIMARD :

2145 Je comprends qu'il n'y absolument aucune entente d'approvisionnement entre Suncor et Valero présentement et dans les années à venir. Et quand on parle d'une connexion qui alimenterait peut-être, si le projet était accepté, les deux raffineries, l'interconnexion, mais il n'y a pas d'approvisionnement ni contrat d'approvisionnement. C'est ce que je comprends.

2150 Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2155 Je vous en prie, mais peut-être pour votre information aussi, demain soir, à la séance de demain soir, il y aura, dans les expertises qui seront présentes en salle, Suncor, Valero, Irving et monsieur ou docteur Patrick Gonzales de l'Université Laval.

Merci beaucoup, Monsieur Simard. J'appelle maintenant madame Carole Dupuis.

2160

Mme CAROLE DUPUIS

Mme CAROLE DUPUIS :

2165 Bonsoir, Messieurs, Mesdames. Je suis Carole Dupuis du regroupement Vigilance hydrocarbure, comme mon collègue Jacques Tétreault de tout à l'heure. Je veux dire, comme monsieur Simard, qu'on est aussi très mal à l'aise avec le fait de participer à un BAPE qui n'est pas en ligne avec les compétences du Québec. On le fait quand même parce que c'est vraiment quelque chose qu'on se sent obligés de faire.

2170 Monsieur Bergeron, on ne vous voit pas, c'est un petit peu difficile d'en arrière. J'aimerais savoir où est monsieur Bergeron. Bonsoir.

2175 Monsieur Bergeron, au tout début, a mentionné les impressionnants actifs de TransCanada. Ma question porte sur la structure juridique justement d'Énergie Est par rapport à ces actifs-là. J'ai pris connaissance, dans le document de TransCanada, de la structure juridique, de l'enchevêtrement finalement complexe de filiales, de sociétés en commandite, de commandités qui fait que finalement le propriétaire de cet oléoduc ne serait pas TransCanada, mais une
2180 compagnie qui s'appellerait Energy East Pipeline Limited Partnership.

2185 Alors, ma question est très simple, elle vise à savoir si cette structure complexe et cette
2190 filiale, qui est une commanditée, je crois, finalement auraient pour effet, au cas où il se produirait
un peu ce qui a été mentionné plus tôt, une cessation d'activités, une faillite, il n'y a plus de
clients, il ne se passe plus rien, dans le pipeline comme tel, ou en cas de catastrophe majeure où
la compagnie est poursuivie pour des limites qui dépassent de loin sa couverture d'assurance ou
sa propre couverture, si cette structure-là avait pour effet de limiter les dommages que la
compagnie TransCanada serait obligée d'assumer, aux actifs de la petite filiale propriétaire du
pipeline ou si la responsabilité pourrait remonter jusqu'en haut à la grande compagnie
TransCanada.

LE PRÉSIDENT :

2195 Je pense, j'ai envie de transférer la question à la fois à monsieur Bergeron, mais à la fois
aussi à l'ONÉ.

D'abord, Monsieur Bergeron, pour la structure juridique, qu'est-ce que vous pourriez dire là-
dessus?

2200 **M. LOUIS BERGERON :**

2205 Je pourrais vous revenir avec plus de détails, Monsieur le président, mais je vous dirais que
la structure juridique d'Énergie Est, en effet, c'est une compagnie qui va être autonome. Ça sera
une des plus grandes entreprises de pipeline en Amérique du Nord avec au moins quinze
milliards (15 G) d'actifs.

2210 Maintenant, si vous désirez plus de détails en ce qui concerne la structure juridique, à
savoir qu'est-ce que ça veut dire, on peut toujours vous revenir là-dessus, mais je vous dirais que
les responsabilités de l'entreprise en vertu des lois de l'Office national de l'énergie, les fonds
nécessaires en cas d'événements, toutes les informations qui ont été communiquées par l'Office
tout à l'heure, Énergie Est, au même titre que TransCanada et d'autres entreprises de pipeline, va
devoir se soumettre à la loi. Donc, elle aura toutes les mêmes contraintes et obligations.

2215 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

2220 Mais, peut-être juste pour revenir quand même à la question de madame Dupuis, dans un
cas où il y aurait vraiment un problème majeur, un déversement majeur et que les capacités
d'Oléoduc Énergie Est ne seraient pas suffisantes, est-ce que TransCanada serait légalement
tenue de venir à la rescousse, si je peux me permettre d'utiliser ce terme-là, ou est-ce que la
responsabilité s'arrêterait à la compagnie Oléoduc Énergie Est? En fait, je le dis en français, mais
le terme anglais.

M. LOUIS BERGERON :

2225 Je vais vous revenir avec une réponse plus détaillée demain. Je vous dirais que l'obligation d'Énergie Est sera d'avoir la couverture minimale d'un milliard. Et comme on va vous le démontrer dans nos présentations, nous croyons que c'est amplement suffisant, mais je vais vous revenir avec une réponse plus détaillée.

Mme CAROLE DUPUIS :

2230 Un milliard, c'est bien un milliard, s'il vous plaît?

M. LOUIS BERGERON :

2235 C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

2240 Un milliard. Mais la question de ma collègue était aussi à l'effet, est-ce que TransCanada aurait aussi cette obligation d'arriver avec un milliard de son côté?

M. LOUIS BERGERON :

2245 Je préfère valider, Monsieur le président, pour être sûr de vous donner la réponse adéquate.

LE PRÉSIDENT :

2250 D'accord. Monsieur Charlebois ou Plouffe, est-ce que vous avez une information additionnelle qui pourrait être intéressante pour la commission et pour la participante?

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

2255 Pas d'information supplémentaire à donner.

LE PRÉSIDENT :

2260 D'accord. Donc, Madame, il va falloir lire demain la réponse du promoteur. Si vous n'êtes pas ici, vous pouvez la lire dans les transcriptions.

Mme CAROLE DUPUIS :

2265 Est-ce que je pourrais juste préciser ma question un tout petit peu? C'est que je sais très
bien que Energy East Limited Partnership va être tenue de payer ce que la loi l'oblige à payer, un
milliard (1 G\$). Mais si on parle de dix milliards (10 G\$), qui est garant de ce neuf milliards (9 G\$),
c'est la population québécoise?

LE PRÉSIDENT :

2270 O.K. Ce n'était pas cette question-là que vous avez posée.

Mme CAROLE DUPUIS :

2275 Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

2280 Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2285 Bien, je vous avoue que, Madame Dupuis, j'avais compris votre question comme ça, puis je
pense que monsieur Bergeron l'a comprise comme ça aussi. Et ce que je vous dirais, on va avoir
l'occasion de revenir en détail sur cette question-là à la séance numéro 11, qui sera mercredi en
après-midi. Et d'ici là, c'est certain qu'on aura eu un complément d'information et on aura
l'occasion, on aura également les gens de l'Office national de l'énergie. Parce que la loi prévoit,
2290 enfin certains éléments, par directement évidemment par rapport à la structure, mais par rapport
aux questions de garantie puis de problème quand les compagnies ne sont pas en mesure de
faire face à leurs obligations.

Mme CAROLE DUPUIS :

2295 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2300 Donc, Madame Dupuis, c'est moi qui ai été réductif dans la compréhension de votre
question, merci.

M. GASTON CADRIN

LE PRÉSIDENT :

2305

Monsieur Gaston Cadrin, s'il vous plaît. Après ça, on s'en va à Trois-Rivières.

M. GASTON CADRIN :

2310

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Je vais faire un court préambule, si vous voulez, pour que ma question soit compréhensible. Tout d'abord, je me présente aussi, je suis représentant, je suis porte-parole de Renouveau Lévis qui est un parti ici à Lévis au niveau de l'environnement dont je suis le porte-parole.

2315

J'ai été étonné de lire dans *La Presse* du 26 février un article signé par monsieur Guilbeault, entre autres. Le titre c'était : « *Un projet révisé qui réserve des surprises.* » Notamment, ce qui voulait dire sur la possibilité d'un terminal pétrolier au Québec. Et je vous cite juste ce qui est écrit :

2320

« TransCanada mentionne deux fois dans sa demande révisée de décembre 2015 qu'elle poursuit – la compagnie – poursuit son évaluation avec les transporteurs pétroliers de « la viabilité d'un terminal maritime au Québec », projet qui pourrait être mené par Énergie Est ultérieurement. »

2325

Voilà ma question maintenant. Est-ce que, si c'est exact ce qui est écrit dans l'article qui se base sur l'étude qui a été déposée ou la demande révisée, est-ce que cela signifie par exemple que TransCanada, une fois que le projet est autorisé, pourrait nous passer – entre guillemets – « pas un sapin », mais un terminal pétrolier par la porte d'en arrière, notamment en utilisant le site de Valero – il y a de l'espace en masse – comme terminal de réservoir et le quai comme terminal maritime d'exportation? Entre compagnies, on peut peut-être faire des joint ventures à un moment donné. Et ce projet-là, ultérieur, ne serait pas soumis à aucune autorisation, parce que si on autorise puis il n'est pas précisé qu'il y a une entente avec Valero, puis utiliser son quai pour exporter quoi que ce soit, à ce moment-là ça veut dire que ça serait permis. C'est mon interprétation.

2335

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron?

2340

M. LOUIS BERGERON :

2345 Monsieur le président, je vous donne quelques chiffres. Lorsque Énergie Est a développé son projet il y a deux ans, nous avons obtenu neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995 000) barils par jour d'engagement au niveau commercial. Donc, les expéditeurs étaient prêts à se commettre pour neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995 000) barils par jour, sur la base qu'il y aurait deux terminaux d'exportation, dont un au Québec.

2350 Lorsque TransCanada, en 2014, a révisé son projet pour ne plus avoir de terminal au Québec, la compagnie a dû retourner voir les expéditeurs et, à ce moment-là, on a plus de sept cent mille (700 000) barils par jour sur le neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995 000) de capacité pour laquelle les expéditeurs ont accepté qu'il y aura seulement un seul port d'exportation, celui de St-John.

2355 Donc, effectivement, il y a entre les deux chiffres un certain nombre d'expéditeurs qui ont manifesté un intérêt éventuellement d'avoir une installation au Québec. Ce que TransCanada fait, c'est qu'elle a effectivement indiqué, dans sa demande à l'Office, cette situation. Et ce qu'elle fait, c'est qu'elle a enlevé le port au Québec dans son application à l'Office, ce qui fait en sorte que le projet d'Énergie Est ne comprend pas de port au Québec.

2360 S'il y avait éventuellement un port au Québec, ça ferait l'objet d'une nouvelle demande qui devrait être réinitiée à partir de zéro.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain?

2370 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

2375 En fait, en complémentaire du côté de l'Office national de l'énergie, donc une conversion, par exemple, disons l'hypothèse du terminal de Valero à Lévis, donc était convertie en terminal d'exportation, est-ce que c'est un projet qui à ce moment-là est assujéti à une approbation de l'ONÉ?

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

2380 Un tel projet serait sous la juridiction de l'Office s'il était démontré que ce projet-là fait partie intégrante d'un projet de juridiction fédérale, qui serait le cas d'Énergie Est.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2385 Disons que le pipeline Énergie Est est construit et donc, on a une demande de conversion
de terminal pétrolier seulement, est-ce que ça tombe sous juridiction de l'ONÉ à ce moment-là?
Le pipeline est existant, depuis je ne sais pas — ça fait trois ans qu'il est en exploitation, disons, et
là, il y a une demande de Valero de devenir un exportateur de pétrole, est-ce que c'est soumis à
l'ONÉ à ce moment-là?

2390 **M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :**

Encore une fois, ce projet-là serait de juridiction fédérale, s'il était démontré que ce projet-là
fasse partie intégrante du pipeline qui est de juridiction fédérale.

2395 **M. GASTON CADRIN :**

Soumis ou pas on s'entend que ça va être accepté par l'ONÉ.

LE PRÉSIDENT :

2400 Vous pouvez penser ce que vous voulez, mais je pense que vous avez eu la réponse.
Merci, Monsieur Cadrin.

2405

M. JACQUES ROUSSEAU

LE PRÉSIDENT :

2410 Monsieur Jacques Rousseau de Trois-Rivières.

M. JACQUES ROUSSEAU :

2415 Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2420 Bonsoir, Monsieur.

M. JACQUES ROUSSEAU :

2425 Ma question est assez simple. En 2015, le Conseil de ville de Trois-Rivières a adopté une
résolution, la résolution 0357, et elle exige que dans l'éventualité où il y a un pipeline qui passe
sur son territoire, elle exige de TransCanada, nommément, qu'elle respecte dix (10) conditions
très claires qui ont trait à la sécurité, la contamination, et cetera.

2430 J'aimerais savoir si TransCanada a pris connaissance de cette résolution de la Ville de
Trois-Rivières et, le cas échéant, c'est-à-dire s'il devait y avoir un pipeline qui passe sur le
territoire de la Ville de Trois-Rivières, est-ce qu'elle entend respecter les conditions qui sont
énumérées dans la résolution de la Ville de Trois-Rivières?

LE PRÉSIDENT :

2435 Monsieur Rousseau?

M. JACQUES ROUSSEAU :

2440 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2445 Est-ce que vous pourriez avoir l'amabilité de nous envoyer cette résolution à la
commission?

M. JACQUES ROUSSEAU :

2450 Ça va me faire plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, Monsieur Bergeron?

2455 **M. LOUIS BERGERON :**

2460 Monsieur le président, effectivement, on en a pris connaissance. On a une rencontre de
prévue à Trois-Rivières au mois d'avril. Mon objectif c'est de faire le point sur tout ça. Donc, on va
faire le point, je vous dirais, sur l'avancement. On sait par exemple, au Québec il y a sept
principes qui ont été énoncés par le gouvernement du Québec. Alors, l'entreprise s'est donné
comme objectif de répondre à tous ces principes et ces demandes. Et c'est la même chose avec

les municipalités et les MRC, et je ferai le point avec les gens de la Ville de Trois-Rivières au mois d'avril sur le sujet.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup.

2470 **M. JACQUES ROUSSEAU :**

Pour être bien certain de comprendre la réponse, est-ce que TransCanada entend respecter ces conditions-là ou si elle entend discuter de ces conditions-là ou éventuellement de ne pas s'y conformer? Je ne suis pas sûr de comprendre la réponse qu'on a donnée.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourriez répondre très brièvement et très clairement, Monsieur Bergeron?

2480 **M. LOUIS BERGERON :**

2485 Bien, je vous dirais, par exemple quand on parle d'avoir, au niveau des traversées des cours d'eau, des méthodes sécuritaires de traverse des cours d'eau, bien, c'est de présenter nos méthodes, c'est de présenter comment on a l'intention de procéder. C'est difficile de dire oui ou non, ça satisfait complètement. C'est sûr que c'est une question de discussion et puis de s'entendre sur l'objectif et les moyens de les atteindre.

LE PRÉSIDENT :

2490 Donc, à ce que je comprends, Monsieur Rousseau, c'est qu'il y aurait une discussion avec vous. Alors, merci, Monsieur Rousseau.

M. JACQUES ROUSSEAU :

2495 Merci.

2500

M. LUC FALARDEAU

LE PRÉSIDENT :

2505

Alors, j'appelle maintenant monsieur Luc Falardeau de Laval. Monsieur Falardeau, bonsoir.

M. LUC FALARDEAU :

2510

Bonsoir. Alors, mon nom est Luc Falardeau. Je suis un citoyen de Laval qui est très assidu depuis quelques années à suivre les projets de pipeline et j'aurais une question concernant les deux embranchements du pipeline TransCanada, celui de Montréal qui passe par Laval, et celui évidemment à Lévis, qui va jusqu'à la raffinerie de Valero et au port.

2515

La question, c'est la ligne principale est de quarante-deux pouces (42 po), une capacité de un point un million (1,1 M) de barils par jour, et les branches sont aussi de quarante-deux pouces (42 po), donc avec la même capacité, alors que les raffineries de Suncor à Montréal sont d'environ, la capacité est de cent cinquante mille (150 000) barils pour jour et celle de Valero, je ne me souviens plus exactement, mais elle est beaucoup moindre qu'une capacité d'un tuyau de quarante-deux pouces (42 po).

2520

Alors, peut-être qu'un tuyau de douze pouces (12 po) ou un tuyau de dix-huit pouces (18 po) serait amplement suffisant pour répondre à cent pour cent (100 %) des besoins d'une raffinerie comme Suncor, ou encore peut-être qu'un dix-huit pouces (18 po) ou un vingt-quatre pouces (24 po) serait amplement suffisant pour répondre aux besoins de, cent pour cent (100 %) des besoins d'une raffinerie comme Valero.

2525

Donc, ça pose question de ce côté-là. Pourquoi on parle d'un projet qui est destiné à des raffineries alors qu'on sait très bien que le pétrole est destiné en grande partie à l'exportation? Puis pourquoi on n'inclut pas les projets immédiatement d'exportation au port de Montréal, par exemple, ou encore à un éventuel port à Lévis? Je m'arrête là, merci.

2530

LE PRÉSIDENT :

2535

Merci à vous. Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, je vous dirais que le dimensionnement des embranchements à quarante-deux pouces (42 po) est lié à la question des lots. J'ai mentionné tantôt qu'il y aura plus que quarante (40) types de pétrole brut qui pourront circuler dans la conduite.

2540

2545 La façon dont ça se passe c'est qu'on a des lots qui se poussent un derrière l'autre, comme des pistons, et lorsqu'il y a un lot qui est par exemple pour une des raffineries en question, il faut pouvoir pousser la totalité du lot en même temps dans la raffinerie. Donc, c'est juste une question, si vous voulez, d'optimisation et de façon de faire fonctionner le système de façon plus efficace.

2550 Donc, je vous dirais, le seul facteur qui fait en sorte qu'on voudrait avoir un embranchement de quarante-deux pouces (42 po), c'est d'être capable de prendre tout le lot qui serait dans la conduite à ce moment-là. Alors que si on avait un embranchement plus petit, bien, vous avez une partie du lot qui va aller à la raffinerie et l'autre partie qui va continuer. Donc, ça donne plus de flexibilité d'avoir des embranchements de quarante-deux pouces (42 po).

LE PRÉSIDENT :

2555 Alors, merci. Merci encore, Monsieur Falardeau.

M. NORMAND PINARD

2560 **LE PRÉSIDENT :**

2565 J'appelle maintenant Normand Pinard, dans la salle ici. Je n'ai pas oublié votre suggestion, Monsieur Simard, mais ça me donne juste le temps de souffler en attendant que la personne, la nouvelle personne arrive en avant de la salle. Merci quand même pour la suggestion.

Alors, Monsieur Pinard.

M. NORMAND PINARD :

2570 Moi, je suis Normand Pinard, un simple citoyen de la région de Québec. J'avais la question des trains et des pipelines, malheureusement elle a été posée, ça fait que je vais en prendre une autre, mais avant de prendre l'autre qui m'intéresse, je vais faire une petite recommandation à monsieur TransCanada, de cesser d'opposer train et pipeline, comme s'il avait la solution qui allait exclure toute compétition. Et qu'il nous dise peut-être, en passant tout le dilbit qu'il va ramener par train.

2580 Mais ma question porte plutôt sur comment on traverse une faille tectonique avec un tuyau de quatre pieds ou trois pieds et quelques, en dessous du Saint-Laurent?

2585 J'ai ici, sur ma droite, un continent qui est là depuis un milliard d'années, qui est constitué principalement de granite, contre lequel s'est écrasé un petit continent de roches sédimentaires, le plateau appalachien, puis on a un zipper entre les deux dans le fond du Saint-Laurent qui s'appelle la faille de Logan, puis on veut traverser ça avec un tuyau, comme si cette faille ne bougeait plus.

2590 Bien, laissez-moi vous dire qu'en 1988, j'étais dans un bar quand on a eu un tremblement de terre, et ça a bougé. Et j'imagine qu'un fond de fleuve, même à trois cents mètres (300 m), ça bouge.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que votre question est limpide.

2595 **M. NORMAND PINARD :**

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

2600 Monsieur Bergeron. Alors, comment est-ce qu'on passe une faille tectonique en dessous du Saint-Laurent?

M. LOUIS BERGERON :

2605 Oui. Alors, Monsieur le président, il y a eu des études qui ont été faites en ce qui concerne effectivement les risques sismologiques, si je peux m'exprimer ainsi, et tout ça a été pris en compte dans la conception. Je vous dirais que la conduite de Trans-Québec-Maritimes qui traverse le fleuve Saint-Laurent à proximité de l'endroit où on veut traverser a été installée en 2610 1995, donc préalablement au tremblement de terre auquel monsieur Pinard fait référence.

2615 Donc, tout ça, c'est pris en compte dans la conception et on pourra élaborer davantage avec nos ingénieurs sur le sujet, si vous le désirez. Il y a aussi la question du diluant qui a été posée. On pourra revenir plus tard dans la semaine là-dessus.

M. NORMAND PINARD :

2620 À quel moment? Parce que monsieur a dit 95, moi, je parlais de 88.

M. LOUIS BERGERON :

On a des statistiques qui datent de...

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sont les séances 4 et 5. D'ailleurs, j'invite tout le monde, en arrière de la salle, il y a tout le programme avec tous les thèmes et les soirées ou les séances à laquelle ces thèmes-là seront discutés.

2630

Merci, Monsieur.

M. NORMAND PINARD :

2635

Merci.

Mme ODETTE LUSSIER

2640

LE PRÉSIDENT :

Madame Odeette Lussier. Ensuite, ça sera, monsieur Jean Lapointe, de Laval. Alors, Madame?

2645

Mme ODETTE LUSSIER :

Oui. En 2005, il y a eu un accident qui s'est produit près de Fort McMurray. Vous vous en souviendrez sans date, là, au cours duquel cinq millions (5 M) de litres d'un mélange de bitume, de sable et d'eau usée se sont déversés. Ce n'était pas un pipeline de TransCanada, c'était un pipeline de la compagnie Nexen, mais qui avait été mis en place un an auparavant. Il s'agissait d'une conduite à haute pression, à double cloison, j'imagine assez semblable à celui proposé par Énergie Est.

2650

2655

J'aimerais savoir quelle leçon en a tirée TransCanada et comment l'ONÉ a-t-elle rehaussé ses normes pour qu'un tel accident n'arrive plus?

LE PRÉSIDENT :

2660

Alors, tout d'abord, Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

2665 Je crois que madame Lussier fait référence à l'événement de 2015. J'avais entendu 2005, c'est 2015. Effectivement, il y a eu un déversement important dans cette région-là et le pipeline en question, on pourra vous revenir avec davantage d'informations si vous le désirez, mais c'est vraiment un système complètement différent. C'était un mélange d'eau et de bitume, ce n'était pas un pipeline de pétrole brut comme tel. Donc, c'était des conditions d'exploitation qui étaient complètement différentes.

2670 Maintenant, c'est sûr qu'on a pris connaissance des différents rapports, des différentes conclusions et que si on peut s'en inspirer pour améliorer la conception, on pourra le faire. Mais encore une fois, c'est un service qui est complètement différent.

LE PRÉSIDENT :

2675 Et puis, Monsieur Plouffe, qu'est-ce que l'ONÉ a fait à partir de cette catastrophe?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

2680 On met nos normes, on améliore constamment nos normes, et aussi, lorsqu'il y a des incidents, on évalue l'incident et lorsqu'il y a des correctifs à faire, bien, on les fait. Donc, on se base sur chacun des incidents. On regarde si nos normes doivent être révisées, s'il faut les réviser, on les réviser, et on cherche constamment l'excellence en matière de la réglementation.

2685 Donc, à chaque incident, on apprend de l'incident pour améliorer nos pratiques et nos normes.

LE PRÉSIDENT :

2690 Mais au-delà de la rhétorique, je comprends ça très, très bien, mais là, il y a un cas précis. Qu'est-ce que ce cas précis a amené comme changements?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

2695 Pour ce qui est du cas précis, il faudrait vous revenir pour exactement voir qu'est-ce qui a été fait à la suite de cet incident-là.

LE PRÉSIDENT :

2700 Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2705 Monsieur Bergeron, le cas qui est mentionné à fort McMurray, est-ce que, d'après vous, est-ce que c'était un pipeline qui était assujéti à l'ONÉ ou c'était un pipeline provincial, à ce moment-là seulement assujéti aux normes de l'Alberta?

M. LOUIS BERGERON :

2710 Ma compréhension c'est que c'était un pipeline de juridiction provinciale.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Une nuance importante à faire.

2715 **M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Donc, dans ce cas-ci, on ne serait pas touché, ça serait la Régie de l'énergie de l'Alberta qui ferait enquête.

2720 **Mme ODETTE LUSSIER :**

2725 Mais c'était un pipeline neuf. C'est là-dessus que je veux insister. Parce qu'on nous dit que les normes sont très élevées, bon, que la compagnie utilise les techniques les plus avancées. Mais là, on voit, il y en a eu un qui était neuf puis qui a quand même eu un accident. Alors, je ne me trouve pas tellement rassurée par les réponses que j'ai présentement.

LE PRÉSIDENT :

2730 En fait, vous n'en avez presque pas eu.

Mme ODETTE LUSSIER :

Effectivement.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais dans le sens que l'information va venir au cours des prochaines séances.

2740

Mme ODETTE LUSSIER :

Merci.

2745 **M. LOUIS BERGERON :**

Comme je vous dis, Monsieur le président, ça va nous faire plaisir de transmettre l'information, mais c'est un service qui est complètement différent.

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, tout à fait. Je ne le disais pas à la blague, j'étais sérieux. Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2755

C'est une question effectivement très pertinente, mais c'est vrai que les personnes, étant donné que c'est un pipeline qui est effectivement de juridiction provinciale et non pas fédérale, donc c'est normal, bon, que l'ONÉ n'a pas nécessairement toutes les réponses. Mais demain, à la session d'après-midi, le Bureau de la sécurité des transports va être là et on espère qu'eux pourront dire, apporter plus d'éclairage à savoir comment un tel accident a pu être possible.

2760

Mme ODETTE LUSSIER :

Merci.

2765

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

2770

M. JEAN LAPOINTE

LE PRÉSIDENT :

2775

Alors, Monsieur Jean Lapointe de Laval.

2780

M. JEAN LAPOINTE :

2785 Bonsoir, Monsieur, Madame, Monsieur le commissaire. Je me présente, je suis Jean Lapointe, je suis citoyen de Montréal et je suis président d'un groupe de citoyens qui s'appelle le Collectif en environnement Mercier-Est.

2790 Le Collectif en environnement Mercier-Est a présenté un mémoire à la CMM sur le projet Énergie Est. À ce moment-là, on avait bénéficié d'une information. Ce qui m'intéresse en fait, je fais un petit aparté, c'est le latéral Montréal. Et à cette occasion-là, on avait bénéficié d'une information sur une carte géographique qui était d'une certaine précision. Si je vous montre ce soir l'information qu'on a sur le site du BAPE, si je regarde le latéral Montréal, ça mesure à peine un centimètre de longueur. Donc, c'est difficile de commenter la situation, de faire des commentaires intéressants qui pourraient être valables, être retenus par le BAPE.

2795 Donc, je m'adresse à vous, Madame, Messieurs les commissaires ainsi qu'à TransCanada, est-ce que c'est possible, dans les nombreuses caisses de documents dont vous avez parlé plus tôt en soirée, de trouver une carte qui serait plus à jour que celle qu'on a utilisée dans les derniers mois et qui montrerait le parcours du latéral Montréal, les seize kilomètres (16 km) dont vous avez parlé plus tôt?

2800

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron?

2805 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, je vais demander à monsieur Veilleux de répondre.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2810

Bonsoir, Monsieur le président. En fait, dans les derniers documents qui ont été déposés en décembre et que vous avez coté PR8.5.1.39, c'est la cartographie environnementale du tracé, elle est à l'échelle 1/10 000. Donc, c'est très facile de le localiser.

2815 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

2820 Pourriez-vous répéter, pour le bénéfice de monsieur Lapointe, répéter la cote? Parce qu'on savait qu'il y avait une carte, mais j'avoue, je n'aurais pas été capable de sortir la cote, pourriez-vous la redire un petit peu plus lentement pour le bénéfice de monsieur Lapointe?

M. CLAUDE VEILLEUX :

Oui. C'est PR8.5.1.39

2825 **M. JEAN LAPOINTE :**

Est-ce que je pourrai recevoir l'information par courrier électronique? Je n'ai pas de crayon sur moi.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

De toute façon, ça va être dans les transcriptions. Donc, vous allez pouvoir l'avoir par écrit.

2835 **M. JEAN LAPOINTE :**

O.K. Donc, je comprends que c'est un plan qui n'est pas sur le site du BAPE?

LE PRÉSIDENT :

2840 Oui, oui, absolument.

M. JEAN LAPOINTE :

2845 C'est la carte que je vous montre où on voit le latéral Montréal qui mesure à peine un centimètre de long. C'est vraiment à trop grande échelle pour qu'on puisse faire une analyse du projet.

LE PRÉSIDENT :

2850 Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2855 C'est qu'il y a plusieurs cartes dans la documentation et puis que ça a des échelles qui varient beaucoup. Mais effectivement, dans le rapport supplémentaire numéro 5 de décembre, il y a des cartes additionnelles pour tout le Québec. Et c'est la référence qu'on vient de donner, ça ne doit pas être la même référence, ça ne doit pas être la même carte que vous avez consultée.

2860

M. LOUIS BERGERON :

Je ne sais pas si monsieur Lapointe peut voir sur l'écran là-bas, on vient de projeter la carte dont on parle à la référence que monsieur Veilleux a mentionnée.

2865

M. JEAN LAPOINTE :

O.K. Ce n'est pas la carte que j'ai. Maintenant, on va essayer de la trouver justement avec la référence dans la transcription. Parfait, merci.

2870

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Monsieur Lapointe. Oui, Monsieur Germain?

2875

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Excusez-moi. On vient de vérifier la cote qui finit par 36. Ça ne serait pas la bonne carte. On regarde dessus... ça serait la 39. On va faire la vérification pour être bien certain qu'on donne le bon chiffre, parce que selon notre banque à nous, ça se termine à 36. Donc, on n'a pas de 39.

2880

LE PRÉSIDENT :

Alors, si vous pouvez nous revenir avec cette information précise demain, ça serait gentil, ou après la pause? On va continuer, alors. Donc, vous reviendrez avec la réponse demain, s'il vous plaît.

2885

M.MARC LESSARD

2890

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Marc Lessard de Laval.

2895

M. MARC LESSARD :

Bonsoir, Monsieur le président.

2900

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir.

2905 **M. MARC LESSARD :**

Marc Lessard de l'est de Montréal, résident de l'est de Montréal. Donc, je m'intéresse à la canalisation latérale, celle qui va alimenter Suncor. La question a en partie été répondue tout à l'heure, mais j'aimerais quand même y revenir.

2910 Cette canalisation vient augmenter la diversité d'approvisionnement pour Suncor, mais déjà Enbridge peut fournir facilement cette raffinerie. Donc, c'est vraiment une diversification, ça, je peux le comprendre. Mais voilà, Enbridge amène déjà beaucoup de pétrole et pourrait amplement répondre aux besoins de Suncor.

2915 Est-ce que TransCanada — là, j'imagine toutes sortes de choses, puis je vous dirai pourquoi — peut nous garantir qu'il n'y aura jamais d'exportation à partir des installations portuaires de Montréal? Et si je mentionne ça, c'est qu'il y a un an, on n'aurait jamais imaginé que le pétrole pourrait transiter par Sorel. Et là, il y a des exportations vers l'étranger à partir de Sorel, ce que, en tout cas, je n'aurais jamais pu imaginer ça il y a un an et demi, deux ans.

2920 Donc, est-ce qu'on peut nous garantir qu'il n'y aura pas d'exportation à partir des installations portuaires de Montréal?

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron?

2930 **M. LOUIS BERGERON :**

2935 TransCanada, Monsieur le président, n'a aucun projet pour exporter du pétrole brut à partir du Québec. Ce que j'aimerais peut-être mentionner c'est que les installations de St-John au Nouveau-Brunswick vont permettre l'exportation sur des VLCC qui sont de loin les navires les plus avantageux pour transporter du pétrole à l'extérieur du Canada.

2940 Donc, TransCanada n'a pas de projet de terminal au Québec et est persuadée que son terminal de St-John va être avantageux pour l'exportation de pétrole brut à cause, encore une fois, de la taille des navires qui pourront être accueillis.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bergeron. Merci, Monsieur Lessard.

2945

Mme MONIQUE FONTAINE

LE PRÉSIDENT :

2950

Maintenant, de Trois-Rivières, madame Monique Fontaine.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2955

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2960

Bonsoir, Madame.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2965

En fait, la trajectoire du processus de consultation publique a fait en sorte qu'en ce moment, beaucoup de choses reposent sur la capacité de l'ONÉ à assumer son mandat, à réaliser son mandat, à garantir qu'ils vont vraiment réaliser leur mandat.

2970

Alors, ma question s'adresse à monsieur Plouffe. Monsieur Plouffe, vous nous avez dit qu'il y avait au Québec mille trois cents kilomètres (1 300 km) de pipeline installé. J'aimerais savoir combien de kilomètres d'oléoduc ont été inspectés par les inspecteurs, les vérificateurs de l'ONÉ au Québec dans la dernière année.

LE PRÉSIDENT :

2975

Merci de m'avoir posé la question, Madame, que je transfère de ce champ à monsieur Plouffe.

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

2980

Je vous remercie, Madame, pour votre question. Nous sommes obligés de vous revenir avec ça, vu que la question est très précise. Donc, nous allons vous revenir par écrit.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Monsieur Germain?

2985 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

C'est pour faire la vérification. Donc, l'erreur venait de nous, c'est notre clé USB. Donc, les cartes plus détaillées à l'échelle 1/10 000ième sont vraiment au PR8.5.1.39. Donc, vous aurez à ce moment-là, pour le latéral de Montréal, les cartes à meilleure échelle à cette cote-là.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

2995 Je tiens à rappeler aussi que, comme je l'ai dit dans le discours d'ouverture, dès que nous aurons la réponse, évidemment elle sera transmise et dans ce cas-là, elle devrait être transmise pendant les travaux de la commission.

M. PIERRE ROSS

3000 **LE PRÉSIDENT :**

3005 Alors, Monsieur Pierre Ross, d'ici. Puis ensuite ça serait, madame Audrey Cloutier, de Trois-Rivières.

Bonsoir, Monsieur Ross.

M. PIERRE ROSS :

3010 Bonsoir. Je parle aussi au nom de Nature Québec, mais je ne répèterai pas le préambule de Christian Simard tout à l'heure, que je partage, par contre. Ma question porte sur Keystone. C'est le seul oléoduc majeur qui est opéré par TransCanada. TransCanada, c'est surtout une entreprise qui transporte du gaz et qui produit de l'énergie. Or, leur seul autre oléoduc existant c'est Keystone.

3015 Il a des similitudes entre Keystone et leur projet Énergie Est. Keystone c'est en partie un gazoduc qu'on a reconverti puis en partie un tuyau neuf. La partie gazoduc est au Canada, l'autre partie est aux États-Unis. Puis Énergie Est, le projet, c'est la même chose. On va convertir un bout de gazoduc et on veut construire un tuyau neuf à partir du Québec.

3020

3025 Or, l'information que j'ai c'est que dans la partie neuve, donc la partie qui ressemble au Québec, il y a eu douze (12) déversements dans les deux premières années, *spills* en anglais. Ça fait que ce que je comprends de la réponse de tout à l'heure, c'est que les douze (12) fois, c'est des stations de pompage où il y a eu un déversement. Or, j'espère que ce n'est pas le même contracteur qui va s'en venir ici, là, mais ma question c'est qu'en octobre 2012, la section américaine de Keystone a dû être arrêtée parce qu'on a trouvé sur le tuyau une corrosion qui atteignait quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du tuyau. Mais comme ça n'a pas percé, ça rentre dans quelle catégorie d'incident?

3030 **LE PRÉSIDENT :**

On parle de quatre-vingt-quinze (95 %) ou de cinquante pour cent (50 %)?

3035 **M. PIERRE ROSS :**

Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la surface qui était corrodée. Donc, on a dû arrêter Keystone pour faire la réparation. Mais ça rentre dans quoi, ça, quand ça n'a pas percé, même si c'est corrodé? C'est ça, ma question.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron?

3045 **M. LOUIS BERGERON :**

Demain, en revenant sur les définitions, je vous reviendrai sur comment on devrait la qualifier, mais est-ce que vous voulez que j'élabore là-dessus?

3050 **LE PRÉSIDENT :**

3055 Bien, si vous pouvez dire quelques mots généraux, parce que nous aussi on avait beaucoup de questions et cette question-là en particulier m'intriguait, mais à mon souvenir c'était cinquante pour cent (50 %), mais vous avez peut-être raison avec quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), là.

M. LOUIS BERGERON :

3060 Il y a effectivement, Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

En fait, le quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), c'était le facteur de modification utilisé pour une corrosion de cinquante pour cent (50 %).

3065

M. LOUIS BERGERON :

Il y a effectivement eu un événement comme monsieur le décrit ici. Ce qui est arrivé, puis je dirais, lorsqu'on a un problème, on a parlé tantôt de corrosion assez, là c'est un problème de protection cathodique.

3070

Lorsqu'on a des problèmes de ce type-là, souvent ils vont arriver assez tôt après la mise en service de la conduite. Ce sont des problèmes qui se manifestent assez tôt après la mise en service de la conduite. Et dans ce cas-ci c'était vraiment, pour résumer très rapidement, c'était un endroit où il y avait d'autres pipelines et il y a eu de l'interférence entre les systèmes de protection cathodiques de deux pipelines, qui a effectivement créé cette problématique-là, qui a été réglée, et depuis, avec le suivi qu'on a fait, on n'a pas vu d'autres indices qu'il y aurait un problème semblable, mais c'était vraiment un problème, lorsque la conduite a été installée et mise en service, les protections cathodiques de deux conduites sont entrées en interférence, si vous voulez, sont entrées en conflit.

3075

3080

LE PRÉSIDENT :

Mais cette conduite a été quand même recouverte d'époxy?

3085

M. LOUIS BERGERON :

C'est exact. La protection d'époxy est, si vous voulez, une première couche de protection. La protection cathodique qui est l'induction de petits courants électriques dans la conduite est, si vous voulez, un autre niveau de protection. Et lorsque vous avez, dans une situation comme celle-là, une autre conduite à proximité, il y a des précautions supplémentaires qui doivent être prises et il semble qu'il y ait eu une problématique au niveau de l'installation de la protection cathodique à ce moment-là, qui a créé la situation dont on a parlé.

3090

3095

Alors, évidemment, ce sont des systèmes sur lesquels il faut faire un suivi serré et puis c'est la raison pour laquelle aussi on fait des programmes d'intégrité. TransCanada a investi un milliard (1 G\$) par année dans l'intégrité de ses pipelines. Ça représente cent mille piastres (100 000 \$) de l'heure. Donc, c'est sûr qu'il y a beaucoup d'argent à mettre pour s'assurer de l'intégrité des conduites et c'est, dans ce cas-ci, ce qu'on continue à faire.

3100

LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois?

3105 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

3110 Monsieur Plouffe ou monsieur Charlebois, j'imagine que ça ne doit pas être ce genre, disons, d'accident qui aurait pu arriver, mais qui n'arrive pas, qui est évité parce que le problème est détecté à temps, mais d'accidents qui auraient pu être, disons, importants. J'imagine que vous n'avez pas de façon de retracer ça? Ou est-ce qu'il y aurait une déclaration obligatoire des entreprises quand ils se retrouvent dans une situation comme ça, ou est-ce que c'est quelque chose qui n'est pas porté à votre attention et qui reste chez le producteur?

3115 **M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Non, l'entreprise doit aviser l'Office. Et puis dans nos systèmes de gestion des risques, on ferait une inspection pour vérifier les dires de la compagnie. Et si, advenant le cas, on voyait une corrosion importante, bien, l'Office pourrait ordonner des mesures pour remédier à la situation.

3120 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Merci.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Ross.

3130 **Mme AUDREY CLOUTIER**

LE PRÉSIDENT :

3135 Maintenant, madame Audrey Cloutier de Trois-Rivières. Bonsoir, Madame.

Mme AUDREY CLOUTIER :

3140 Bonsoir. J'aimerais comprendre en quoi est-ce que le projet de pipeline d'Énergie Est de TransCanada est possiblement apte à s'inscrire dans une optique, une certaine optique de développement durable, comme elle le mentionne si bien dans sa promotion marketing que l'on

pourrait qualifier de green washing? J'aimerais vraiment comprendre comment est-ce qu'on peut qualifier de développement durable pour les citoyens, les poissons, pour le Québec, le Canada, j'aimerais comprendre en quoi est-ce que ça s'inscrit dans du Développement durable. Merci.

3145 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Cloutier. Je sais que vous visiez le promoteur, mais avant j'aimerais viser l'Office national de l'énergie.

3150 Vous avez, dans le cadre de votre présentation, indiqué finalement dans vos termes l'importance du développement durable avec ces trois composantes. Où vous inscrivez la préoccupation pour les générations futures à travers ces préoccupations-là?

3155 **M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :**

On va évaluer les avantages et les inconvénients du projet en ce qui concerne les aspects économiques, les aspects environnementaux et les aspects sociaux. C'est en balançant ces avantages et inconvénients en fonction de la façon avec l'intérêt public canadien, que l'Office va vraiment déterminer si, oui ou non, le pipeline est dans l'intérêt public canadien. Donc, c'est un équilibre entre ces trois piliers-là, si vous voulez, du département durable qui sont les trois catégories : économie; environnement et aspects sociaux.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

3165 Mais ces trois piliers ne reposent sur aucun principe de développement durable?

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

3170 La façon dont l'Office interprète le développement durable, c'est justement l'équilibre entre ces trois piliers-là.

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

3175 Si je peux faire un ajout? C'est un équilibre entre les trois, et notamment entre l'économie et l'environnement ici, si on parle de développement durable.

3180

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3185 J'aimerais peut-être revenir à la question de monsieur le président qui portait sur la
préoccupation des générations futures. On a madame Cloutier en face de nous, qui n'a pas l'air
très vieille vue d'ici, si je pense à ses futurs enfants ou à ses enfants, donc quand on parle des
générations futures dans la réflexion, dans l'analyse que vous faites qui essaie de considérer les
trois dimensions du développement durable, mais comment pouvez-vous tenir compte de cette
préoccupation-là qu'est la génération, la prochaine génération, la suivante, les besoins de ces
générations-là par rapport aux besoins des générations actuelles?

3190 Donc, comment pouvez-vous tenir compte de cet aspect-là?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

3195 Ça sera fait lors de l'audience. Donc, les membres du panel vont écouter les personnes
directement touchées par le pipeline, et ils vont consulter la preuve qui est mise au dossier. Et ça
sera un jugement des panellistes à partir de la preuve qui va être mise au dossier.

3200 Donc, si l'Office, par exemple, n'est pas convaincu de la viabilité économique ou s'il y a une
atteinte trop importante à l'environnement, l'Office pourrait rendre... va prendre ça en compte.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3205 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3210 Merci. Monsieur Bergeron, de votre côté?

M. LOUIS BERGERON :

3215 Monsieur le président, je peux peut-être vous donner un exemple. On est très conscients
que le pétrole doit être vu comme une énergie de transition et Énergie Est doit être vue aussi
comme un outil de transition. Je vous donne un exemple de satisfaction d'un principe de
développement durable. C'est qu'aujourd'hui, le gaz naturel au Québec vient essentiellement en
très grande partie du côté américain. Et vous avez un gazoduc qui est installé entre l'ouest du
Canada et l'est du Canada qui, à toutes fins pratiques, devient inutilisé.

3220 Donc, je vous dirais l'utilisation d'une conduite existante sur trois mille kilomètres (3 000 km) est certainement un avantage en termes de développement durable parce que ça évite de perturber l'environnement sur une distance comme celle-là.

LE PRÉSIDENT :

3225 Alors, merci, Madame Cloutier.

Mme AUDREY CLOUTIER :

3230 Merci.

M. ANDRÉ GAMACHE

3235 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur André Gamache, ici. Ensuite, ça serait monsieur Alain Brunelle à Laval.

3240 **M. ANDRÉ GAMACHE :**

Bonsoir. André Gamache, citoyen de la terre et sculpteur. Je dois commencer en parlant du rapport du GIEC sur l'environnement, commandé par l'ONU.

3245 Le rapport dit qu'on va avoir une augmentation des températures planétaires de deux degrés si on arrête de consommer du pétrole maintenant. L'exploitation des sables bitumineux, ça équivaut à sept millions (7 M) de voitures de plus au Canada. Si ça amenait la fonte de la glace du Groenland, le niveau des océans montrerait de sept mètres (7 m).

3250 Avant le rapport du GIEC, on parlait de la mer libre de glace pour 2100, maintenant on en parle pour 2018. Et la semaine dernière, un Français me disait que le passage du Nord-Ouest est ouvert. Je n'ai pas vérifié, mais en 1908, ça s'ouvrait rarement l'été et on me disait la semaine passée que c'était ouvert.

3255 Moi, je parlerais aux compagnies de pétrole pour diversifier leur production.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur, j'aimerais que vous posiez votre question.

3260 **M. ANDRÉ GAMACHE :**

J'y arrive, ça va prendre deux secondes. Je parle de convertisseur d'eau vers l'hydrogène en passant par la bande électricité au Québec. Transformer le parc automobile mondial, c'est environ de vingt millions (20 M) d'emplois, j'imagine, minimum. Maintenant, si on ne le fait pas
3265 puis qu'on arrive à un déséquilibre climatique, si la glace du Pôle-Sud fond, c'est soixante-dix mètres (70 m) de plus. Donc, vingt-cinq (25) étages de hauteur que les océans vont monter.

Alors, on parle d'une production diversifiée, je parle de plastique récupérable et consignable pour qu'on arrête de polluer notre planète. Il y a un continent de plastique dans le Pacifique qui fait deux fois la grandeur de la France. On pourrait en faire des tuyaux d'égout et d'aqueduc pour irriguer le tiers monde, pour leur donner de l'eau potable. Ça amènerait des milliers ou des millions d'emplois, puis des millions ou milliard de nouveaux consommateurs. Selon le rapport du GIEC...
3270

3275 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur.

3280 **M. ANDRÉ GAMARCHE :**

J'ai fini.

LE PRÉSIDENT :

3285 Bien, oui, mais vous m'avez dit ça tantôt.

M. ANDRÉ GAMACHE :

... l'avenir de la civilisation est en danger. Ma question est : avant de penser à construire un oléoduc, est-ce que vous prenez en compte le rapport du GIEC? Ma question s'adresse à monsieur Bergeron, mais aussi à tous les intervenants. Est-ce que le rapport du GIEC est pris en considération dans cette décision de faire un oléoduc?
3290

LE PRÉSIDENT :

3295 Pour vous reposer un peu, Monsieur Bergeron, et vous laisser réfléchir, je vais d'abord demander à monsieur Rochon.

3300 **M. YVES ROCHON :**

Je pense au niveau des changements climatiques, le ministère a fait beaucoup d'actions. Il a mis en place le SPEDE, un système d'échange plafonnement du carbone, qui a comme objectif de nous aider à réduire nos émissions. L'objectif c'est de réduire de vingt pour cent (20 %) par rapport à 1990 nos gaz à effet de serre.

3305

L'analyse de chacun des dossiers, lorsqu'elle est faite au niveau du ministère, on regarde, on analyse toujours les dossiers en fonction des réductions des gaz à effet de serre, comment ça peut-être concrètement réalisé par l'initiateur. C'est une problématique qui est très présente au niveau de l'analyse des dossiers qu'on fait et dans différentes actions. Il y a aussi la stratégie qui a été mise en place par le ministère.

3310

On pourrait en dire plusieurs, mais je pense qu'on va avoir l'occasion d'en discuter davantage dans une séance là-dessus.

3315

LE PRÉSIDENT :

Puis pour l'Office, s'il vous plaît?

3320 **M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

L'Office, comme je le disais dans ma présentation, joue un rôle de tribunal indépendant et fonctionne comme un tribunal. Donc, il prendra en compte le rapport s'il est déposé devant les membres de l'Office lors d'une audience.

3325

LE PRÉSIDENT :

Et monsieur Bergeron?

3330 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, TransCanada, comme j'ai mentionné tantôt, comme producteur d'énergie sans émissions de gaz à effet de serre est très conscient qu'il y a un grand défi à ce niveau-là. En ce qui concerne le gaz naturel et le pétrole, nous sommes un transporteur. Nous ne sommes pas un producteur et nous ne sommes pas un distributeur auprès des clients. Nous sommes un transporteur d'énergie du point A au point B.

3335

3340 Et il faut souligner que le transport par oléoduc est nettement avantageux en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre par rapport au mode de transport alternatif, parce que les pompes sont mues par l'électricité, et au Québec, on parle d'hydroélectricité.

LE PRÉSIDENT :

3345 C'était bref, mais, encore une fois, nous allons aborder cet aspect-là.

M. ANDRÉ GAMACHE :

Est-ce que je peux vous remettre un document?

3350 **LE PRÉSIDENT :**

À la coordonnatrice en arrière de la salle.

M. ANDRÉ GAMACHE :

3355 J'aurais aimé ça le remettre à tout le monde. J'ai une copie pour tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

3360 Vous pouvez le laisser à la coordonnatrice, elle le remettra à tout le monde.

M. ANDRÉ GAMACHE :

3365 En fait, il s'agit aussi d'une sculpture que j'ai faite qui dit qu'on tient la planète dans nos mains. Et si on ne fait pas ce qu'il faut, l'autre côté de la sculpture c'est qu'on se tient la tête à deux mains puis on pleure sur notre sort, parce qu'on n'a pas été assez brillants pour voir à temps les dangers climatiques. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3370 Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3375 Monsieur Gamache, un complément d'information qui pourrait peut-être vous intéresser. Il y a deux sessions, comme on l'a mentionné, qui porteront sur les gaz à effet de serre et lors de cette première session qui est le mercredi 16 mars à 19 h, il y aura une présentation

d'Environnement Canada qui portera sur les démarches visant à incorporer la prise en compte des gaz à effet de serre en amont dans l'évaluation des projets.

3380

Donc, c'est peut-être une présentation qui vous intéressera.

M. ANDRÉ GAMACHE :

3385

C'est où exactement? Et comment on peut y être? Par caméra aussi?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3390

Ça sera ici. Parce que toute la première partie de l'audience se déroule ici, évidemment en même temps aussi dans les salles satellites, mais donc, ça sera au même endroit, mercredi 16 mars 19 h.

M. ANDRÉ GAMACHE :

3395

Parce que moi je suis dans le Bas-du-Fleuve, j'imagine que...

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3400

À ce moment-là, vous pouvez aller à La Pocatière et vous pourrez le suivre... et il y a toujours l'option aussi de le suivre, il y a une diffusion vidéo sur le site Web également.

M. ANDRÉ GAMACHE :

3405

Merci beaucoup.

M. ANDRÉ BRUNELLE

3410

LE PRÉSIDENT :

J'avais appelé quelqu'un de Laval, donc Monsieur Brunelle?

M. ANDRÉ BRUNELLE :

3415

Bonjour, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

3420 Oui, oui, oui, très bien. Et j'appelle, pour la salle ici, monsieur André Bélisle. Alors, Monsieur Brunelle, à vous la parole.

M. ANDRÉ BRUNELLE :

3425 Alors, je suis responsable du dossier climat énergie à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. On reviendra sur les aspects gaz à effet de serre qui ont déjà été évoqués par quelques personnes. J'aimerais ici souligner que notre participation à cette commission ne suppose pas un cautionnement à son mandat tronqué et au fait qu'elle se déroule à l'encontre des lois sur la qualité de l'environnement et notamment l'article 31.1. On estime que
3430 le BAPE devrait se tenir selon cet article-là.

Et j'en veux pour preuve le fait qu'effectivement ça a été mentionné, le volet économique est nommément exclu de votre mandat. Alors même que, donc plusieurs intervenants, monsieur Bergeron y a fait mention, des avantages économiques du projet, plusieurs intervenants dans les
3435 médias par les avantages économiques du projet, et mardi prochain quand on évoquera la justification du projet, il est évident qu'on parlera des avantages économiques du projet, mais il n'y aura aucun expert indépendant qui nous parlera de ça, ça sera uniquement la compagnie. Ça devient un peu risible. C'est comme si c'était une espèce de grand show médiatique pour TransCanada, cette commission, malheureusement.

3440 Alors, moi, je vous invite à, si vous le voulez bien, à élargir votre mandat au maximum. Et ma question sera très liée à l'aspect économique. J'aimerais savoir, on sait que le prix du pétrole est extrêmement bas en ce moment et que TransCanada perd de l'argent. D'ailleurs, a perdu de l'argent l'année dernière et qu'effectivement, le fait que Keystone XL ne soit pas accepté par les
3445 États-Unis va également peser sur ses comptes.

Et donc, ma question sera très simple : c'est à partir de quel moment, à quel prix du baril de pétrole le projet peut-il être justifié économiquement? Parce que pour l'instant, le prix est bas et va rester bas pour plusieurs années encore, et on peut se poser la question si effectivement c'est un
3450 projet qui est véritablement rentable, surtout dans la perspective où il faut, d'ici les prochaines décennies, réduire considérablement la conservation de pétrole et de combustible fossile.

LE PRÉSIDENT :

3455 Écoutez, avant de transférer votre question au promoteur, ma collègue, madame Grandbois voudrait dire un mot.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3460 Sur la question du mandat de la commission, c'est que clair que la question de l'évaluation
des retombées économiques a été exclue du mandat par le ministre. Par contre, toute la question
de la justification du projet qui, bon, il y a différentes composantes derrière la question de la
justification, mais il y a des composantes économiques, il y a des composantes de marché, cet
aspect-là fait clairement partie du mandat de la commission. Donc, je voulais juste apporter cette
3465 précision.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron?

3470

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, je vous dirais évidemment il y a différents types de producteur de
pétrole, il y a différentes technologies, il y a différents gisements, donc il n'y a pas une réponse
3475 unique pour tout ça.

On sait par exemple que les gisements de schiste nécessitent un prix un peu plus élevé, en
particulier au début de sa phase d'exploitation, la rentabilité est plus intéressante, mais plus la vie
du puits augmente, plus c'est coûteux aller exploiter. On sait par exemple que les gisements des
3480 sables bitumineux aussi ont des prix qui peuvent varier, dépendamment de la technologie qui est
utilisée.

Je vous dirais que les projets dont on parle aujourd'hui qui vont être mis en service d'ici
2020, on parle d'investissements de plusieurs dizaines de milliards de dollars et dans la mesure
3485 où les compagnies sont capables de couvrir leurs coûts d'exploitation — je ne parle pas des
amortissements, mais des coûts d'exploitation —, ce sont des projets qui sont viables et qui vont
continuer à être exploités.

Donc, au prix actuel, je vous dirais qu'il n'y a pas d'indication que ces projets-là seraient
3490 ralentis ou arrêtés, au contraire.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit : « Dans la mesure où les compagnies d'exploitation puissent continuer à
absorber, à fonctionner », mais c'est justement, la question est là; à quel prix ces compagnies-là
3495 seraient prêtes à poursuivre leur travail? Quel prix du baril de pétrole?

M. LOUIS BERGERON :

3500 Encore une fois, Monsieur le président, ça varie d'une entreprise à l'autre et d'une
exploitation à l'autre. Mais ce que je peux vous dire c'est que malgré les prix qu'on a connus, qui
sont allés dans les vingt dollars (20 \$) récemment, l'engagement des transporteurs pour Énergie
Est est toujours là. Donc, les projets, et puis on pourra revenir là-dessus demain, les projets qui
3505 sont prévus pour être mis en service d'ici 2020 se continuent, et les producteurs, malgré les
faibles prix qu'on a connus récemment, n'ont pas ralenti leurs efforts.

 Donc, ce que je vous dirais c'est que les prix qu'on a vécus, même si on prend le minimum,
le plus faible qu'on a vu dans la dernière année, ce n'était pas un prix qui mettait en péril ces
3510 projets-là.

LE PRÉSIDENT :

 Temporairement ou à long terme?

3515 **M. LOUIS BERGERON :**

 Bien, je vous dirais à long terme. C'est sûr que pour les entreprises, pour récupérer leurs
investissements, ça prend des prix plus intéressants, encore une fois, si on parle des gisements
qui font appel à des projets qui coûtent plus cher.

3520 Si on parle, par exemple, des gisements in situ, qui sont des projets où on injecte de la
vapeur dans le sol, bien, ce sont des projets, à toutes fins pratiques, qu'on ne peut pas arrêter.
Donc, une fois qu'ils sont mis en exploitation, on ne peut plus les arrêter. Donc, s'il y a un
exploitant qui prend la décision d'arrêter son projet, ça a des conséquences à très, très long terme
3525 et puis il faudrait vraiment arriver à des niveaux de prix qui seraient catastrophiques.

 Donc, je ne peux pas vous en dire davantage parce que TransCanada n'est pas un
producteur et n'a pas nécessairement accès à toute l'information. Mais pour nous, ce qu'on a
compris dans la dernière année, c'est que les projets qui vont alimenter Énergie Est sont toujours
3530 en marche et ne sont pas ralentis malgré les bas prix du pétrole.

LE PRÉSIDENT :

 Je vous remercie.

3535

M. ANDRÉ BRUNELLE :

3540 Mais en intégrant le fait aussi qu'il n'y a pas de prix du carbone pour l'instant digne de ce nom et qui n'est certainement pas à la hauteur du coût social du carbone qui serait de soixante à cent cinquante dollars (60-150 \$) la tonne. Et on atteignait ce prix-là, évidemment ça ne deviendrait plus rentable du tout.

3545 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, Monsieur Brunelle.

3550

M. ANDRÉ BÉLISLE

LE PRÉSIDENT :

3555 Donc, Monsieur Bélisle.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3560 Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur le commissaire et tout le monde. Le hasard des fois fait bien des choses. Dans ce cas-ci, mon collègue Alain, de l'AQLPA, m'a un peu devancé, alors il a abordé la question que j'avais à aborder, mais je vais réitérer quand même le fait que pour nous, à l'AQLPA, il est très important que la commission du BAPE transpose la commission actuelle sous l'article 31.1, pour avoir une commission spécifique sur la question.

3565 Et je profiterai de l'occasion, si vous me permettez, Monsieur le président, peut-être pour donner un début de réponse à une question qui a été posée au niveau de l'ONÉ. Je rappellerais que la commissaire du développement durable, madame Julie Gelfand, a laissé entendre que malheureusement, il y a tellement eu de coupures chez vous que vous n'êtes plus capable d'assumer la vérification des pipelines. Alors, là, on incite fortement le gouvernement fédéral à redonner des budgets à l'ONÉ, parce que si on parle des pipelines existants et que vous ne pouvez pas suivre, je n'ose pas imaginer l'avenir.

3570

3575 Maintenant, TransCanada n'a pas fourni l'avis de projet ni l'évaluation environnementale nécessaire dans une commission du BAPE. Alors, TransCanada a agi de façon hors-la-loi et je me demande pourquoi vous agissez en hors-la-loi. Il y a des lois au Québec que vous devriez et que vous devez respecter.

LE PRÉSIDENT :

3580 S'il vous plaît, s'il vous plaît. Laissez votre collègue continuer, sans applaudir. Allez-y, Monsieur.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3585 Merci. Je me sentais un peu gêné.

LE PRÉSIDENT :

3590 Non, non, non. Allez-y. C'est votre temps.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3595 Bon. Alors donc, pourquoi TransCanada ne veut pas respecter la loi et est-ce que le BAPE ou la commission du BAPE entend passer d'un aspect générique de la question à un aspect spécifique, selon l'article 31.1 et les articles suivants?

LE PRÉSIDENT :

3600 Peut-être, il y a une partie de la question qui s'adresse à la commission, finalement. Écoutez, je ne veux pas rentrer dans tout le débat juridique auquel nous assistons depuis deux semaines, vous n'êtes pas le seul à penser ça. Le ministre lui-même pense ça. Des groupes environnementaux ont pensé ça. Des groupes environnementaux, pas plus tard que la semaine dernière, ont demandé une injonction pour arrêter nos travaux. Le juge de la Cour supérieure ne leur a pas donné raison. Donc, on poursuit.

3605 Et c'est clair aussi, vous avez entendu le même discours que nous, au fond, par le ministre, la conférence de presse qu'il a organisée. Ce que le ministre veut c'est d'avoir un rapport qui puisse le guider, le conseiller éventuellement dans la preuve et la plaidoirie qu'il aura à faire à l'Office, qui pourrait probablement avoir lieu quelque chose comme en mars, à moins que vous
3610 me corrigiez, mars 2017.

3615 Alors, nous, c'est clair qu'on ne peut pas interpréter un mandat. On nous a même demandé, vous le savez peut-être, de suspendre, nous-mêmes, la commission, de suspendre nos travaux. On n'a pas ce pouvoir-là. La personne qui peut suspendre nos travaux, la personne qui peut retirer le mandat, c'est le ministre. Le ministre ne l'a pas fait. Au contraire, la semaine dernière, il a maintenu sa position en disant que notre présence est très importante pour qu'on puisse le guider, l'éclairer dans les preuves et la plaidoirie qu'il va faire.

3620 Alors, pour le reste, je peux bien demander l'avis du porte-parole du ministère, mais je pense que ça va aller dans le même sens que nous. Et je vous dirai que même le porte-parole du ministère ne peut pas se prononcer à la place du ministre, parce que la décision ultime revient au ministre. Pourquoi il a mandaté 6.3 et pas 31.1? C'est une décision qui relève du ministre.

3625 Alors, à moins que vous n'ayez une demande spécifique au promoteur que je pourrais adresser, mais je ne la vois pas très, très bien.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3630 Bien, elle me semble claire. Mais je vais peut-être, si vous me permettez? Quant à moi, j'ose espérer, j'imagine que la commission peut dire que pour arriver à bien définir les tenants et aboutissants du projet qu'on n'a pas, parce que ça, c'est un problème, on n'a pas un projet défini, bien, il faut le regarder de manière spécifique. Donc, je pense, il me semble que ça tombe sous le sens, que la commission du BAPE pourrait recommander au ministre qui le veut qu'on passe à un 31.1.

3635 **LE PRÉSIDENT :**

3640 Écoutez, il n'y a rien qui nous empêche, soyons honnêtes, je pense, grosso modo, peut-être que je me trompe par quelques milliers de pages, l'étude du promoteur gravite autour de trente - quarante mille (30-40 000) pages. Donc, ce n'est pas rien. Puis je vous avoue que j'en ai fait une indigestion de lecture. Puis je leur en veux un peu pour ça, mais... non, c'est une blague. Donc, il y a beaucoup de lecture. Il n'y a rien qui empêche, qui empêche la commission de dire qu'en dépit de toutes ces pages, il y a des pans entiers qui sont manquants. Il n'y a rien, rien, rien qui nous interdit de dire ça dans notre rapport, si on le croit. Donc, on est tout à fait libre.

3645 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

3650 Et si vous me permettez, vous m'avez ouvert une porte avec une étude de trente mille pages (30 000) pages. Quand il était question du port de Cacouna, il y a une évaluation environnementale qui est faite et on arrive au pire endroit au niveau environnemental. Alors, je pense qu'on doit revoir toute la façon de procéder de TransCanada, et si me permettez de reposer une question toute simple : pourquoi TransCanada ne veut pas respecter les lois du Québec?

3655 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

3660 Monsieur le président, TransCanada respecte les lois du Québec. Je vous dirais tout d'abord que...

LE PRÉSIDENT :

3665 S'il vous plaît, s'il vous plaît. Écoutez, je pense qu'on est tous lucides. Vous ne pouvez pas vous attendre à ce que monsieur Bergeron et TransCanada répondent d'autres choses que ce que nous avons entendu à la télévision plusieurs fois. Non, non, mais il n'y a pas de malice dans ce que je dis là. Mais alors, arrêtez de huer.

3670 Alors, Monsieur Bergeron, s'il vous plaît.

M. LOUIS BERGERON :

3675 Donc, je vais y aller rapidement, parce que je crois que plusieurs personnes ont déjà entendu ma réponse. Tous les travaux qu'on a faits préparatoires pour les études d'impact ont fait l'objet de certificats d'autorisation. Il y a eu des discussions avec le gouvernement pour en arriver au 6.3. Maintenant, je ne pourrais pas commenter davantage parce que c'est devant les tribunaux.

3680 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bélisle.

3685

M. DENIS GAUTHIER

LE PRÉSIDENT :

3690 J'invite maintenant, monsieur Denis Gauthier à Trois-Rivières, s'il est toujours vivant. Et ensuite, ça sera monsieur Bergeron à Laval. Alors, Monsieur Gauthier.

M. DENIS GAUTHIER :

3695 Bonsoir, Messieurs les commissaires ainsi que Madame. Moi, je vais vous parler un petit peu du crédit de carbone. Actuellement, c'est les citoyens, la population qui payent cette facture-là au niveau du pétrole, les biens de consommation.

3700 Moi, j'ai une facture ici, ça vient du Journal de Montréal, mardi le 20 décembre 2011 que je pourrais vous faire parvenir. Au niveau planétaire, au niveau de la facture, ça a coûté trois cent cinquante milliards (350 G\$) de pertes en 2011. Juste au niveau des assurances, au niveau américain, ça a coûté cent huit milliards (108 G\$). En perte de vie, il y a eu trente mille (30 000) morts. J'ai la liste ici, je ne les nommerai peut-être pas tous, les tremblements de terre, inondations, tempêtes, en tout cas, les ouragans, inondations, toute la question de milliards.

3705 Aujourd'hui, moi, je ne suis pas ici pour me... moi, mon nom c'est Denis Gauthier, mais je ne suis pas ici pour moi, je suis venu ici au nom de mes petits-enfants. J'ai cinq petits-enfants. Et cette facture-là, je ne veux pas la transmettre. Actuellement, nous autres, on paye un crédit de carbone parce que nous autres, c'est nos erreurs du passé. On paye pour ça.

3710 J'aimerais savoir les pétrolières, eux autres, au niveau des milliards, combien qu'eux autres sont prêts à mettre au niveau du crédit de carbone? Ma question est là-dessus. Je ne voudrais pas que ça soit mes petits-enfants qui payent la facture.

LE PRÉSIDENT :

3715 Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

3720 Tout d'abord, Monsieur le président, j'aimerais préciser que TransCanada n'est pas une pétrolière, n'est pas un producteur de pétrole. Maintenant, comme entité corporative, on est soumis aux mêmes règles que les autres en ce qui concerne le système de plafonnement et d'échange. Donc, lorsque TransCanada est appelée à consommer de l'énergie, fait face aux mêmes règles.

3725 Donc, je pense que les systèmes qui ont été mis en place par les différents gouvernements provinciaux sont des systèmes qui, graduellement, vont aider à la réduction de la consommation d'énergie des hydrocarbures. Donc, TransCanada, comme citoyen corporatif, participe à l'effort.

LE PRÉSIDENT :

3730 Très bien. Merci. Écoutez, je profite, Monsieur Gauthier, pour vous indiquer que nous avons un conférencier, monsieur Jean Nolet, à la séance du 13 en après-midi, qui va nous donner une conférence sur la taxe sur le carbone spécifiquement en Alberta. C'est la séance 13 du 17 mars.

3735 Si jamais vous êtes intéressé, vous pouvez suivre la discussion sur le site Web du BAPE.

Merci beaucoup, Monsieur Gauthier.

M. RÉAL BERGERON

3740 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, monsieur Réal Bergeron de Laval.

3745 **M. RÉAL BERGERON :**

Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur. D'abord, j'ai un préambule à dire que la Coalition, je suis membre de la Coalition vigilance oléoduc, partage la position de certains intervenants antérieurement par rapport au mandat du BAPE.

3750 Ma question a été un peu abordée par monsieur Bélisle, l'intervenant qui m'a précédé. C'était par rapport à un rapport du commissaire à l'environnement du Canada sur les lacunes qui ont été constatées dans le fonctionnement de l'ONÉ. Donc, je ne reviendrai pas là-dessus.

3755 J'ai une autre question de réserve. C'est par rapport, suite aux changements récents qui ont été apportés par le nouveau gouvernement Trudeau dans les règles de fonctionnement de l'ONÉ, je voulais savoir si les prochaines audiences publiques qui vont avoir lieu sur le projet TransCanada vont être ouvertes à tout le monde sans restriction, comme c'est le cas pour le BAPE actuellement, et comme ce n'était pas le cas antérieurement pour l'Office national de l'énergie.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. C'est une très bonne question. Monsieur Charlebois?

3765 **M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :**

Donc, la participation du public est un aspect essentiel dans notre processus d'audience. La loi nous oblige à entendre des gens qui sont directement touchés et nous permet aussi d'entendre des gens qui ont une expérience ou de l'information pertinente.

3770 Donc, les gens qui qualifient à ces critères-là vont pouvoir participer de façon active à notre audience, que ce soit par voie de commentaire ou en tant qu'intervenant. S'il y a un aspect oral, eh bien, ces aspects oraux là seront ouverts au public un peu comme c'est ici, sujets à des questions de sécurité, comme on a vu un peu plus tôt aujourd'hui.

3775

LE PRÉSIDENT :

3780 Au fond, la question, si je peux la traduire autrement, là : est-ce que vous tenez des audiences publiques comme celle que nous tenons aujourd'hui ou est-ce que vous devez faire en sorte, vous devez vous assurer que les participants soient considérés, selon vos critères, comme des intervenants?

3785 **M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :**

 Donc, la loi nous oblige à entendre ceux qui sont directement touchés et nous permet d'entendre ceux qui ont de l'expérience, une information pertinente. Donc, c'est un peu différent de ce qui se passe ce soir et, en bout de ligne, le processus exact d'audience qui sera tenue pour Énergie Est reste à déterminer.

3790

LE PRÉSIDENT :

 Donc, à la question de monsieur, est-ce que l'arrivée de monsieur Trudeau ferait en sorte que vous éclatiez vos audiences publiques pour inclure toute la population, et-ce que c'est quelque chose de pensable ou pas pour le moment?

3795

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

 Rapidement, donc la *Loi sur l'Office national de l'énergie* reste telle quelle. Donc, en termes d'éclatement, je n'irais pas jusque-là, évidemment. Cependant, l'Office tient à coeur la participation du public. On engage de façon active en termes de communication et d'engagement avec les parties prenantes, de façon active. Le bureau de Montréal est un exemple. Pour ce qui est du projet Énergie Est spécifiquement et du processus d'audience, les détails restent à déterminer.

3800

3805

LE PRÉSIDENT :

 Merci. Alors, voilà, Monsieur.

3810

M. RÉAL BERGERON :

 Donc, j'en déduis qu'il n'y a pas de changement par rapport à la situation antérieure, d'après ce que j'ai compris. Merci beaucoup

3815

LE PRÉSIDENT :

3820 Merci à vous.

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

3825 En fait, la seule chose que je veux ajouter, si je peux me permettre, c'est que les changements sont rendus publics par le gouvernement du Canada. Par exemple, il y aura trois nouveaux membres temporaires qui seront vraisemblablement nommés auprès de l'Office. Mais à ce stade-ci, ce que ces nouveaux membres-là pourront faire, reste à déterminer. Ce sera vraisemblablement autour d'un plus grand engagement auprès des communautés.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vous remercie. Alors, mon collègue voudrait poser une question.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3835 Oui, c'est ça, avant d'inviter un prochain participant à venir poser sa question. J'aimerais ça avoir un éclaircissement. C'est parce qu'on a reçu de la part de TransCanada, d'Énergie Est, vendredi dernier, on nous a remis des documents qui étaient, on nous disait, nouvellement traduits, deux documents. Donc, nous, on les a cotés PR9.1 et PR9.2.

3840 Ça concerne le PR9.1 qui est le document qui donne des renseignements sur les lignes électriques. Ce que j'aimerais vérifier avec vous, c'est que selon la traduction, bien entendu, il semble que l'information n'est peut-être pas entièrement à jour, parce qu'on fait encore référence, à la page 11 de 11, à la station de pompage ou du terminal des réservoirs et stations de pompage Cacouna, mais ce que veut attirer l'attention, c'est qu'à la page 11 de 11, néanmoins, pages 10 et 3845 11, c'est qu'on parle de station, d'avoir besoin de raccorder les stations de pompage par des lignes à 315 kV.

3850 Donc, ce que j'en comprends, c'est que les lignes à 315 kV sont assujetties à une étude d'impact sur l'environnement. Vous faites allusion dans le document que, bien entendu, les branchements, tout branchement se fait par Hydro-Québec, que ça soit pour une résidence ou un commerce ou pour une installation comme ça.

3855 Ce que j'aimerais savoir de votre part, c'est est-ce qu'il y a toujours des stations sous tension de 315 kV qui sont prévues au projet et, si oui, est-ce que vous avez contacté Hydro-Québec à ce stade-ci pour leur signifier ceci, et est-ce qu'Hydro-Québec a commencé à prendre des contacts pour déposer des avis de projet auprès du ministère de l'Environnement?

M. LOUIS BERGERON :

3860 En effet, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, nous avons entamé des discussions avec Hydro-Québec pour la fourniture d'électricité pour les stations de pompage. En ce qui concerne le processus réglementaire, effectivement, je crois comprendre qu'Hydro-Québec devra obtenir certaines autorisations.

3865 Maintenant, je pourrais vous revenir avec plus de détails demain, si vous le désirez, sur le processus, mais clairement les discussions sont entamées avec Hydro-Québec.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3870 C'est ça. Confirmer les stations de pompage parce que, par exemple, Dégelis me semble encore là, mais Saint-Honoré, je crois qu'elle a été déplacée et, bon, le terminal de réservoirs, station de pompage Cacouna tomberait, et nous confirmer à ce moment-là la tension estimative. Par exemple, est-ce que c'est du 315 kV? À ce moment-là, c'est assujéti à une étude d'impact et à un décret du Conseil des ministres pour autorisation. Donc, si vous pouvez nous confirmer cette information-là?

3875

M. LOUIS BERGERON :

On vous revient demain, Monsieur le président et monsieur le commissaire.

3880

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Je vous remercie.

3885

LE PRÉSIDENT :

Pendant que nous y sommes, nous allons également enchaîner avec une autre question de madame Grandbois.

3890

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Alors, ça serait pour monsieur Rochon du ministère de l'Environnement. Monsieur Rochon, est-ce que vous avez demandé aux autres ministères québécois des avis sectoriels concernant le projet oléoduc Énergie Est?

3895

M. YVES ROCHON :

3900 Oui, mais pas sur le dernier document. Bien, sur le dernier document qui a été déposé en décembre, il y a eu des demandes de faites, mais on n'a pas reçu des avis comme tels des organismes. Donc, on a reçu des avis sur les premières versions qui ont été déposés à l'ONÉ et plusieurs de ces questions-là ont été comme répondues dans le document, dans la version de décembre, dans les documents déposés en décembre.

3905 Donc, ce n'est pas tout à fait attaché, ces affaires-là.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3910 Je comprends, bon, qu'il y a certains de ces avis-là qui sont moins pertinents maintenant, mais est-ce que vous êtes en mesure de nous donner une copie des avis que vous avez reçus ou est-ce qu'on doit s'adresser à chacun des ministères dans le contexte actuel?

M. YVES ROCHON :

3915 Nous, on peut vous donner la correspondance qu'on a produite, les ministères qu'on a contactés. Maintenant, il faudrait demander au ministère les avis qui ont été fournis. On peut fournir nos avis, là, il n'y a pas de problèmes.

3920 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Alors, pouvez-vous nous fournir ce que vous pouvez nous fournir?

M. YVES ROCHON :

3925 Pas de problème.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3930 Et est-ce que, dans le même ordre d'idée, avez-vous transmis — vous avez probablement transmis certaines questions au promoteur et reçu certaines réponses?

M. YVES ROCHON :

3935 Non.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3940 Non? Bon, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3945 Monsieur Rochon, juste pour être sûr. Vous avez reçu les avis aussi?

M. YVES ROCHON :

3950 Oui, on a reçu des avis, mais sur la première version des documents déposés à l'ONÉ. Donc, certains de ces avis-là posaient des questions qui sont peut-être moins pertinentes aujourd'hui parce qu'elles auraient été répondues.

LE PRÉSIDENT :

3955 Merci.

M. PATRICK BONIN

3960 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Patrick Bonin. Ensuite, monsieur Gilles Courcy de Laval.

M. PATRICK BONIN :

3965 Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3970 Bonsoir.

M. PATRICK BONIN :

3975 Madame, Monsieur les commissaires, bonsoir. Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat énergie à Greenpeace Canada. Peut-être d'emblée, juste vous rappeler que, nous l'avons déjà mentionné, mais nous exigeons également que le BAPE soit conforme aux exigences des articles 31.1 de la LQE, et que notre présence ici, évidemment, ne doit pas être vue comme une

3980

acceptation tacite de la légalité ou même de la légitimité de ce BAPE-là en regard, justement, de la loi québécoise et on s'attend évidemment à ce que l'entreprise se soumette à la loi québécoise, tel que plusieurs l'ont mentionné aujourd'hui.

3985

Un autre aspect qui nous inquiète en termes de participation dans ce BAPE-ci, c'est entre autres la difficulté d'accessibilité pour les gens, que ce soit la distance, que ce soit le fait que ce soit à Lévis ou à autres endroits, qui peut rendre la chose très difficile pour les gens, d'autant plus que plusieurs sessions se dérouleront en plein jour et qu'on considère qu'une des forces des audiences publiques, c'est entre autres la participation du public, des organisations, de manière à bonifier les évaluations environnementales. Donc, en ce sens, on réitère une demande qui vous a été faite entre autres par le RVHQ par écrit, quant à la possibilité de poser des questions par écrit, de manière justement à s'assurer qu'on a une évaluation la plus complète possible.

3990

Ceci étant dit, vous allez évaluer la dimension de l'acceptabilité sociale de ce projet-là. On sort de la conférence de Paris, la réalité mondiale a changé. Les gouvernements canadiens, dont le gouvernement du Québec, se sont réunis la semaine passée pour réitérer l'engagement à limiter le réchauffement planétaire le plus possible à 1,5 degré Celsius. Cette nouvelle réalité-là, elle doit être au coeur des travaux du BAPE.

3995

4000

Par contre, ce qu'on se rend compte lorsqu'on regarde justement l'horaire des présentations, il y a un enjeu majeur, vous l'avez mentionné, c'est le fait qu'il n'y aura pas de session d'évaluation du volet économique, qui a été exclu de votre mandat, et lorsqu'on regarde la session prévue pour la justification du projet, on ne voit pas justement de session où il y aurait la dimension de justification économique en regard de la nouvelle réalité mondiale de la lutte au changement climatique qui sera une... en fait, il n'y aura pas de présentation à ce sujet-là.

4005

Et pour nous, bien ça, c'est central à l'évaluation globale du projet. On ne peut pas demander à une population de dire si elle est pour ou contre un projet, si on ne présente pas adéquatement le cadre dans lequel ce projet s'insère. Et ce cadre-là, c'est un cadre mondial que tous les pays ont entériné, c'est de limiter le réchauffement à 1.5 degré Celsius.

4010

Je ne vois pas comment ce projet-là peut cadrer dans une transition rapide...

LE PRÉSIDENT :

4015

Excusez-moi, vous êtes vraiment dans la grande, grande opinion, là. Si vous voulez ramener ça vers une question, je l'apprécierais beaucoup.

M. PATRICK BONIN :

4020 Je reformule ma question donc, j'y arrivais. Lorsqu'on regarde Paris, on ne voit pas comment ce projet-là peut cadrer dans la transition rapide vers les énergies renouvelables et d'ici 35 ans, se libérer du pétrole au niveau mondial.

4025 Et donc, comment le BAPE compte, parce que vous avez l'option de rajouter des sessions, vous l'avez mentionné dans votre communiqué, des sessions au besoin, et actuellement, il y a un trou béant sur justement la justification économique de ce projet-là en regard de la réalité climatique et qu'est-ce que ça veut dire, 1,5 degré Celsius, aux niveaux mondial et canadien. Et actuellement, il n'y a pas d'intervention prévue non plus dans la session « Gaz à effet de serre » au-delà de — vous avez mentionné le test climat au niveau canadien, mais ce test climat là, il s'insère dans une réalité mondiale de 1,5 degré Celsius.

4030 Et donc, avez-vous l'intention de rajouter une session qui va permettre de justifier économiquement ce projet-là et d'expliquer à la population pour qu'elle se fasse une tête, qu'est-ce que ça veut dire 1,5 degré Celsius et qu'est-ce qu'on doit faire, de manière à dire si, oui ou non, il y a une acceptabilité sociale pour ce projet-là?

LE PRÉSIDENT :

4040 Alors, merci pour votre commentaire.

M. PATRICK BONIN :

C'est une question.

4045 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais une question commentaire ou un commentaire question. Vous savez, on finit par être habile comme vous quand on se présente souvent devant le BAPE. C'est un compliment, je ne vous taquine pas, là.

4050 Écoutez, c'est sûr que la commission a toute la latitude d'ajouter des séances, d'ajouter des thèmes également. Nous avons cru, en ayant ce calendrier avec les thèmes que nous avons choisis, que nous pouvions couvrir bien plus que l'ensemble du mandat qui nous a été confié. Mais il n'y a rien qui nous empêcherait de décider de poursuivre les travaux une semaine de plus ou quelques séances de plus avec des thèmes qui soient autres. Ça sera une décision de commission puis lorsqu'on terminera, c'est sûr, ces deux séances-là ou presque les deux séances, on devra décider si oui ou non nous poursuivons avec d'autres thèmes.

4055

Alors, merci pour la suggestion, mais on ne peut pas vous répondre tout de suite évidemment.

4060

M. PATRICK BONIN :

Est-ce qu'on peut savoir... normalement, vous dites les réponses sont répondues soit par le promoteur le lendemain, est-ce que c'est possible d'avoir une réponse demain?

4065

LE PRÉSIDENT :

Non. Écoutez, ce que je vous suggère c'est de suivre un peu nos travaux et si nous-mêmes on réalise, à la fin de nos travaux, que finalement cet aspect-là est majeur puis qu'on ne l'a pas couvert, c'est sûr que dans les derniers jours, pas nécessairement le dernier jour, mais dans les derniers jours, on informera les citoyens, les participants qu'il y aura d'autres séances.

4070

Madame Grandbois?

4075

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Je voudrais juste préciser pour être sûre que ça soit clair pour tout le monde. Il y a quand même deux séances prévues sur la question des émissions de gaz à effet de serre. Et il y a certaines présentations qui sont prévues, mais évidemment les questions que les gens vont poser ne sont pas limitées aux présentations, pourront déborder. Donc, il y a deux séances complètes de prévues. Si ce n'est pas suffisant, on verra. Mais je voulais juste m'assurer de ne pas donner l'impression que le thème n'était pas couvert et il est définitivement couvert.

4080

Et demain soir, la question de la justification, puis c'est une connotation un peu plus économique, là, la question de la justification et des marchés fait l'objet de la séance de demain soir également.

4085

M. PATRICK BONIN :

Juste préciser que le thème, de manière précise le 1,5 degré Celsius et ce que ça implique au niveau réduction de gaz à effet de serre et point de vue marché économique n'est actuellement pas couvert dans les sous-sections prévues lors des séances « Gaz à effet de serre ».

4090

4095

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4100 Écoutez, on ne peut pas présumer des liens que les gens vont faire. Le 1,5 degré, je pense que les gens vont faire le lien avec les gaz à effet de serre, je pense qu'on va avoir des questions, et donc un certain nombre de réponses, partielles ou plus ou moins partielles, mais selon moi, cette question-là risque d'être couverte lors des deux sessions sur les gaz à effet de serre.

4105 Et, en tout cas, il n'y a rien qui empêche que ça soit couvert à ce moment-là et on verra à ce moment-là, mais il n'y a définitivement rien de notre côté qui empêche que ces aspects-là soient discutés lors de ces deux séances-là. C'est définitivement ouvert.

LE PRÉSIDENT :

4110 Merci.

4115 **M. GILLES COURCY**

LE PRÉSIDENT :

4120 J'appelle maintenant monsieur Ghislain Daigle, et puis à Laval... Gilles Courcy, vous êtes déjà. Alors, c'est à vous la parole. Puis j'appelle Ghislain Daigle ici.

Alors, Monsieur Courcy nous vous écoutons.

M. GILLES COURCY :

4125 Merci. J'avais plusieurs questions, Monsieur le commissaire, mais je vais m'en tenir à une seulement.

LE PRÉSIDENT :

4130 Ah, mon Dieu, quelle gentillesse. Merci.

M. GILLES COURCY :

4135 Les autres je reviendrai aux autres audiences et puis aux autres sessions et puis je les poserai.

LE PRÉSIDENT :

4140 Avec plaisir.

M. GILLES COURCY :

4145 Ma question était tout simplement : TransCanada est l'exploitant d'un pipeline tout simplement pour amener du pétrole de l'ouest vers l'est. Et puis il est prévu un virgule un million (1,1 M) de barils par jour. Puis comme l'ONÉ nous dit qu'il n'y a pas de... il faut que TransCanada transmette un avis de cessation d'exploitation pour que là, il en donne la permission, mais à partir du moment où il n'y a plus un point un million (1,1 M) de barils de pétrole par jour qui est acheminé de l'ouest vers l'est, c'est quand arrête l'exploitation à cent mille (100 000) barils par jour, cinquante mille (50 000) barils, deux cent cinquante mille (250 000)? Est-ce que ça veut dire que TransCanada peut ne jamais demander la cessation de son exploitation du pipeline? Puis qu'à ce moment-là, bien, qu'est-ce qu'ils font avec le pipeline lui-même qui est dans le sol, qui ne sert à peu près plus ou qui sert pour un million de barils par année?

4155 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Charlebois?

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

4160 Donc, c'est à la compagnie pipelinière de déterminer à quel moment il désire abandonner leurs installations. Si l'installation n'est plus utilisée, c'est encore et toujours la responsabilité de la compagnie que de protéger l'environnement et le public.

4165 Il y a un aspect aussi de désactivation. Si par exemple l'installation n'est pas utilisée pour une courte période, il y a certaines exigences réglementaires que la compagnie doit respecter, sans nécessairement abandonner l'installation. Si une installation est désactivée pour plus de douze (12) mois, eh bien, là, il y a un suivi encore plus serré du point de vue de l'Office, pour s'assurer encore une fois que le public et l'environnement sont protégés.

4170 **LE PRÉSIDENT :**

Ça répond, Monsieur?

4175

M. GILLES COURCY :

4180 Ça répond en partie. Parce que ma question était surtout qu'on a un point un million (1,1 M)
par jour, advenant le cas que c'est un million (1 M) par année de barils de pétrole qui est
acheminé dans cet oléoduc-là, il est à peu près inexploité, puis qu'est-ce que la loi prévoit à ce
moment-là? Est-ce que la compagnie est obligée de demander une cessation pour retirer son
pipeline du sol?

4185

LE PRÉSIDENT :

Monsieur?

4190

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

Donc, la loi n'établit pas de seuil en deçà duquel l'installation est considérée comme
presque plus exploitée.

4195

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je pense que la réponse est claire, Monsieur Courcy.

M. GILLES COURCY :

4200

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4205

Merci.

M. LOUIS CASAVANT

4210

LE PRÉSIDENT :

4215

Donc, j'avais appelé monsieur Daigle. En fait, je vais appeler les deux derniers. Avec les
deux derniers nous aurons fini tout Trois-Rivières, tout Laval, tout La Pocatière et un peu plus de
la moitié de Lévis. Donc, j'appelle monsieur Daigle ici et monsieur Louis Casavant à Trois-
Rivières. Monsieur Daigle? Ah, il a quitté? O.K. Madame Ginette Paquin? Bonsoir, Madame.
Monsieur Casavant s'est assis avant vous, vous permettez?

Mme GINETTE PAQUIN :

4220 Ah, bon. Bien, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

4225 Non, non, non, restez assise.

Allez-y.

M. LOUIS CASAVANT :

4230 C'est à qui, là, c'est à moi?

LE PRÉSIDENT :

4235 Oui, oui, c'est à vous, Monsieur Casavant, nous vous écoutons.

M. LOUIS CASAVANT :

4240 En Alberta, par un oléoduc d'un million cent mille (1,1 M) barils par jour, à combien de GES aurons-nous la porte ouverte pendant un an?

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire un million de transportés?

4245 **M. LOUIS CASAVANT :**

L'oléoduc, il va transporter un million cent mille (1,1 M) barils par jour. Je demande à combien de GES est-ce que ça va correspondre pour un an?

4250 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

4255 Monsieur le président, si je comprends bien, la question fait référence aux émissions en amont, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

4260 Moi, j'ai compris pas en amont.

M. LOUIS BERGERON :

4265 Excusez-moi, j'ai mal compris. Je suis désolé, je suis fatigué. Pouvez-vous me formuler la question, s'il vous plaît, juste pour être sûr que je comprends bien?

LE PRÉSIDENT :

4270 Oui. Le transport de un virgule un million (1,1 M)...

M. LOUIS BERGERON :

4275 O.K. Le transport, pardon. O.K., j'ai mal compris. Alors, au Québec, Monsieur le président, au Québec, c'est deux kilos/tonne (2 k/t) par année d'émission de GES pour le transport.

M. LOUIS CASAVANT :

 Je crois que la question n'a pas été bien comprise.

4280 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, reformulez-la.

M. LOUIS CASAVANT :

4285 L'oléoduc, ça transporte du pétrole. Donc, si tu as un million cent mille (1,1 M) barils de pétrole, il vient de l'Alberta. C'est lui qui fabrique les GES. Je veux savoir, pendant un an, ça va ouvrir la porte à combien de GES le fait de transporter un million cent mille (1,1 M) barils par jour?

4290 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais je pense que la question vous a été répondue. Je pense que ce qui vous confond c'est que vous dites...

4295 **M. LOUIS CASAVANT :**

 Bien, ils disent au Québec, c'est en Alberta.

LE PRÉSIDENT :

4300 Pardon?

M. LOUIS CASAVANT :

4305 C'est en Alberta que ça se passe.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, ce n'est pas le transport, c'est la production.

4310 **M. LOUIS CASAVANT :**

Cet oléoduc-là fait le transport. Donc, à l'autre bout, ils sont obligés de fournir. Ça fait que là-bas, ça va ouvrir la porte à combien de GES le fait de faire ça?

4315 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Là, c'est autre chose. Est-ce que vous avez l'information, Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

4320 Oui. Monsieur le président, actuellement l'industrie pétrolière en Alberta produit soixante-dix millions de tonnes (70 Mt) par année. Ce que j'ai présenté tout à l'heure dans la présentation du projet, c'est qu'il y a quelque chose comme huit cent mille (800 000) qui va s'ajouter d'ici 2020, et il y en a un autre trois cent mille (300 000) par la suite, d'ici 2025, ce qui représente à peu près le un point un million (1,1 M) de barils. Quand on fait un calcul et qu'on prend les productions approximatives de GES par baril produit, ça donne à peu près trente-trois millions de tonnes (33 Mt) par année.

4330 Maintenant, on sait qu'avec le plafond de 100 millions de tonnes qui a été imposé par l'Alberta, bien, ça fait en sorte que là, ça change carrément tout le portrait, parce que là, il ne pourra plus y avoir d'émissions supérieures à cent millions de tonnes (100 Mt). Donc, si jamais l'industrie veut développer davantage, bien elle va être obligée de trouver des solutions créatives pour réduire des émissions au niveau de la production.

4335 Mais Énergie Est, Monsieur le président, va transporter cette production additionnelle qui est déjà en marche, qui est déjà en train d'être développée. Alors, le plafond de cent millions (100 M), on s'entend que l'industrie va se rapprocher de ça, avec ou sans Énergie Est.

4340

Alors, Énergie Est est un moyen de transport qui est intéressant au niveau des émissions de gaz à effet de serre versus le rail, mais évidemment, Énergie Est ne produit pas des gaz en amont.

LE PRÉSIDENT :

4345

Parfait. Est-ce que ça va, Monsieur?

M. LOUIS CASAVANT :

Merci.

4350

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4355

Mme GINETTE PAQUIN

LE PRÉSIDENT :

4360

Alors, à vous, Madame.

Mme GINETTE PAQUIN :

4365

Ginette Paquin. Moi, je suis préoccupée par les effets environnementaux du projet sur notre territoire et sur nos cours d'eau, mais ma question est une question à deux volets, mais je reviens au point de départ, là. Je vais avoir d'autres questions peut-être dans le futur, mais là, je reviens au point de départ.

4370

Donc, ma question est à deux volets, le premier volet s'adresse à l'Office national de l'énergie et le deuxième à TransCanada.

LE PRÉSIDENT :

4375

Vous savez que ça veut dire deux questions?

Mme GINETTE PAQUIN :

4380 Bien, en fait, c'est parce que ça tourne autour de...

LE PRÉSIDENT :

4385 Vous êtes la dernière, Madame. Vous êtes chanceuse.

Mme GINETTE PAQUIN :

4390 Je suis la dernière? Je n'en reviens pas. Les pipelines qui traversent plusieurs provinces sont de juridiction fédérale, mais c'est le Québec qui subira tous les inconvénients, si le projet se concrétise, en cas de déversement ou autres problèmes. Alors, est-ce que le gouvernement canadien, étant donné que c'est de sa juridiction, est-ce qu'il aura des responsabilités à assumer si un déversement majeur se produit Québec? Ça, c'est le premier volet.

4395 Deuxième volet : par ailleurs, la compagnie TransCanada s'attend à ce que le Québec accepte de laisser passer ses tuyaux sur son territoire avec tous les inconvénients qui s'ensuivront, mais elle résiste à respecter les lois environnementales du Québec. Est-ce qu'on peut s'attendre d'une compagnie qui résiste à respecter nos lois, aura du respect pour le Québec lorsque les problèmes et les déversements, s'il y en a, surgiront sur notre territoire? Qu'en pensez-vous? Si vous ne pouvez pas répondre pour maintenant, vous pourrez peut-être
4400 répondre pour l'avenir. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4405 Merci, Madame. Je commencerai la question à l'envoyant à l'Office national de l'énergie. On l'a abordée un petit peu sur le bout des doigts aujourd'hui. Si un niveau de contamination entraîne des coûts astronomiques de l'ordre de dix milliards de dollars (10 G\$), qui paye la note si ça arrive au Québec?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

4410 C'est la compagnie.

LE PRÉSIDENT :

4415 Les dix milliards (10 G\$)?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

4420 Qui paierait la note, oui.

LE PRÉSIDENT :

4425 Et si elle n'a pas les reins solides?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

Dans ce cas-ci, ça pourrait être, je présume, le gouvernement fédéral.

4430 **LE PRÉSIDENT :**

Seulement le fédéral?

M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

4435 Je devrai vous revenir là-dessus pour avoir une réponse très précise. Ça pourrait impliquer d'autres gouvernements, mais je ne le sais pas. Donc, je vais vous revenir.

LE PRÉSIDENT :

4440 D'accord. Pour la question de respect des lois, Madame, je veux bien relancer le promoteur.

Mme GINETTE PAQUIN :

4445 Non, mais c'est le respect qui est important là-dedans. C'est le mot respect.

LE PRÉSIDENT :

4450 Je comprends très bien, là.

Mme GINETTE PAQUIN :

4455 Mais s'il ne peut pas répondre pour maintenant, parce que c'est devant les tribunaux, est-ce que monsieur Bergeron peut répondre pour l'avenir à partir de maintenant?

LE PRÉSIDENT :

4460 Je vais le laisser vous répondre. Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

4465 La réponse c'est oui, TransCanada a beaucoup de respect pour le Québec et les institutions du Québec, et je vous dirais, peut-être pour élaborer sur la question 31.1 versus 6,3, TransCanada est très ouverte à trouver une solution avec le gouvernement et c'est ce qu'on aimerait beaucoup faire dans les prochaines semaines, les prochains mois.

LE PRÉSIDENT :

4470 Alors, merci. Ça va?

Mme GINETTE PAQUIN :

4475 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

4480 Alors, Monsieur de l'ONÉ, alors Monsieur Charlebois?

M. JEAN-DENIS CHARLEBOIS :

4485 Je comprends qu'il va y avoir une session où on pourra aborder ce sujet-là plus en détail, donc, si je peux me permettre, je vais ajouter un élément de précision à ce que mon collègue a mentionné, peut-être juste pour nous éviter un devoir supplémentaire pour d'ici 48 heures.

4490 Donc, si jamais Oléoduc Énergie Est n'avait pas les reins assez solides pour couvrir la totalité de la facture. Il y a une nouvelle loi qui va rentrer en vigueur au mois de juin 2016, qui s'appelle la *Loi sur la sécurité des pipelines*, le projet de loi C-46. Et dans un cas où une compagnie ne peut pas couvrir tous les frais, il est possible que cette compagnie-là soit désignée.

4495 La désignation de cette compagnie-là voudrait dire que le gouvernement fédéral pourrait prendre les mesures nécessaires pour couvrir les frais. Cependant, il y aurait un mécanisme qui s'enclencherait pour que, en fait, l'ensemble de l'industrie pipelinière soit collecté, si vous voulez, pour rembourser les frais.

On pourra entrer plus en détail, je pense c'est la semaine prochaine que cette session-là est cédulée.

4500 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors, merci beaucoup.

4505

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

4510 Écoutez, nous avons passé, mine de rien, presque une trentaine d'intervenants, ce qui est beaucoup pour une seule soirée. Je regrette — oui, je sais, Madame, je sais qu'il y en a d'autres. On peut rester jusqu'à une heure du matin. Vous savez, il y a une fois, je suis resté, à Sept-Îles, jusqu'à une heure ou deux heures du matin, évidemment tout le monde était brûlé. Puis le lendemain dans le journal, il y avait un monsieur qui rentrait, une caricature, un monsieur qui rentrait avec son sac et sa femme se réveille, elle lui dit : « Où t'étais? » Il dit : « Au BAPE, chérie. Au BAPE, chérie. » Elle lui dit : « Au BAPE? » Et là, elle lui passe un coup de matraque. Évidemment, elle ne l'a pas cru, mais c'était vrai.

4520 Ceci étant dit, je regrette sincèrement pour les personnes qui n'ont pas pu poser leur question oralement, mais comme je vous l'ai indiqué, vous pouvez certainement laisser votre question avant de quitter la salle à madame Péloquin et, bien sûr, la commission l'examinera.

4525 Si jamais vous décidez de revenir demain après-midi pour poser des questions demain après-midi, bien sûr, on vous donnera priorité pour votre inscription.

4530 Alors, donc, merci de votre participation à cette première séance, et nous reprendrons l'audience demain à compter de 13 h jusqu'à 17 h, puis demain soir de 19 h jusqu'à 23 h.

4535

SÉANCE AJOURNÉE AU 8 MARS 2016 À 13 H

4535

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4540

ET J'AI SIGNÉ :

4545

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.